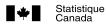




Services correctionnels pour adultes au Canada 1999-2000



Centre canadien de la statistique juridique



Statistics Canada Canadä^{*}

Signes Conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans cette publication de Statistique Canada :

- .. nombres indisponibles.
- ... n'ayant pas lieu de figurer.
- néant ou zéro.
- -- nombres infimes.
- e estimation.
- r nombres rectifiés.

Préface

La production de données statistiques juridiques à l'échelle nationale est le résultat d'une collaboration entre l'administration fédérale et les provinces/territoires. Le présent rapport est le fruit de la collaboration entre les représentants des organismes gouvernementaux responsables des services correctionnels pour adultes de l'ensemble du Canada.

Nous tenons à remercier les nombreuses personnes qui ont participé à l'élaboration du présent document en nous fournissant de l'information ainsi que celles qui continuent d'aider et de conseiller le personnel du Programme des services correctionnels.

Note aux utilisateurs : Il s'agit de la dernière diffusion de la présente publication dans le format actuel. À l'avenir, les données seront diffusées sous forme d'un *Juristat* élargi par le biais de l'Internet et renfermera des faits saillants d'intérêt élevé, alors que des tableaux standard en version électronique présenteront le reste de l'information que renferme le présent rapport.

Demande de renseignements

Tous commentaires ou demandes de renseignements concernant cette publication doivent être adressés au :

Centre canadien de la statistique juridique Information et services à la clientèle Statistique Canada 19e étage, Immeuble R.H. Coats Parc Tunney Ottawa, Ontario K1A 0T6

Téléphone : (613) 951-9023 Sans frais : 1-800-387-2231 Télécopieur : (613) 951-6615

Table des Matières

			Page
Introduction			7
Tableaux natio	nal		
Tableau somma	ire 1.	Nombre moyen de cas de contrevenants et nombre total des admissions aux services correctionnels provinciaux/territoriaux et fédéraux	12
Tableau somma	ire 2.	Nombre d'admissions à la détention provinciale/territoriale et fédérale, selon certaines caractéristiques,1999-2000	. 13
Tableau somma	ire 3.	Nombre d'admissions/inscriptions à la surveillance communautaire provinciale/ territoriale et fédérale,1999-2000	14
Tableau somma	ire 4.	Compte quotidien moyen de contrevenants en détention provinciale/territoriale et fédérale, 1999-2000	15
Tableau somma	ire 5.	Compte moyen de contrevenants sous surveillance communautaire, 1999-2000	15
Tableau somma	ire 6.	Dépenses d'exploitation des services correctionnels provinciaux/territoriaux et fédéraux pour adultes	16
Tableau somma	ire 7.	Personnel dans les secteurs de compétence provinciaux/territoriaux et fédéraux	16
Tableaux provi	ncial/t	erritorial	
Tableau 1.			. 18
Tableau 2.	Pers	connel, selon certaines catégories, 1999-2000	. 19
Tableau 3.			20
Tableau 4.	Coû	t quotidien moyen par détenu dans les établissements provinciaux/territoriaux	21
Tableau sommaire 1. Nombre moyen de cas de contrevenants et nombre total des admissions aux services correctionnels provinciaux/territoriaux et fédéraux			22
Tableau 6.		·	23
Tableau 7.	pleaux national pleau sommaire 1. Nombre moyen de cas de contrevenants et nombre total des admissions aux services correctionnels provinciaux/territoriaux et fédéraux pleau sommaire 2. Nombre d'admissions à la détention provinciale/territoriale et fédérale, selon certaines caractéristiques, 1999-2000 pleau sommaire 3. Nombre d'admissions/inscriptions à la surveillance communautaire provinciale/territoriale et fédérale, 1999-2000 pleau sommaire 4. Compte quotidien moyen de contrevenants en détention provinciale/territoriale et fédérale, 1999-2000 pleau sommaire 5. Compte moyen de contrevenants sous surveillance communautaire, 1999-2000 pleau sommaire 6. Dépenses d'exploitation des services correctionnels provinciaux/territoriaux et fédéraux adultes pleau sommaire 7. Personnel dans les secteurs de compétence provinciaux/territoriaux et fédéraux adultes pleau y provincial/territorial pleau 1. Établissements de détention provinciaux/territoriaux en activité à la fin de l'année, selon le nin de sécurité et la capacité pleau 2. Personnel, selon certaines catégories, 1999-2000 pleau 3. Total des dépenses d'exploitation, selon l'organisme gouvernemental provincial/territorial responsable des services correctionnels pour adultes et selon la fonction principale pleau 4. Coût quotidien moyen par détenu dans les établissements provinciaux/territoriaux compte inscrit au registre et compte réel, selon le statut du détenu pleau 6. Nombre total des admissions dans les établissements provinciaux/territoriaux, selon le statut détenu pleau 7. Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux/territoriaux/territoriaux, selon l'infraction la plus grave pleau 9. Âge des détenus à l'admission dans un établissement provincial/territorial, selon le statut à		. 24
Tableau 8.		·	26
Tableau 9.	-	•	28

Table des Matières - suite

Tableaux prov	vincial/territorial – fin	Page
Tableau 10.	Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux/territoriaux, selon certaines perspectives et caractéristiques du détenu	29
Tableau 11.	Libérations de personnes condamnées et prévenues des établissements provinciaux/territoriaux, selon la durée du séjour, 1999-2000	30
Tableau 12.	Détenus en liberté illégale des établissements provinciaux/territoriaux	31
Tableau 13.	Compte moyen de contrevenants, surveillance communautaire	32
Tableau 14.	Nombre d'inscriptions à la surveillance communautaire	33
Tableau 15.	Durée de l'ordonnance de probation	34
Tableau 16.	Nombre d'admissions à la probation, selon l'infraction la plus grave	36
Tableau 17.	Âge des contrevenants à l'admission à la probation	37
Tableau 18.	Nombre d'admissions à la probation, selon certaines perspectives et caractéristiques du contrevenant	38
Tableau 19.	Décès des contrevenants provinciaux/territoriaux, selon la cause du décès	39
Tableau 20.	Statistiques des commissions provinciales des libérations conditionnelles	40
Tableaux fédé	éral	
Tableau 21.	Établissements de détention fédéraux en activité à la fin de l'année, selon le niveau de sécurité et selon la capacité, 1999-2000	42
Tableau 22.	Total des dépenses fédérales	42
Tableau 23.	Total des dépenses d'exploitation fédérales, selon le secteur de service principal (en dollars courants)	42
Tableau 24.	Données sur le personnel du Service correctionnel Canada en 1999-2000	43
Tableau 25.	Coût quotidien moyen par détenu fédéral	43
Tableau 26.	Années-personnes utilisées par la Commission nationale des libérations conditionnelles, 1999-2000	43
Tableau 27.	Nombre moyen de détenus dans les établissements fédéraux	44
Tableau 28.	Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux, selon le genre d'admission	44
Tableau 29.	Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon la durée totale de la peine à l'admission	45
Tableau 30.	Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon certaines catégories d'infractions	46
Tableau 31.	Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon certaines perspectives et caractéristiques du contrevenant	48
Tableau 32.	Âge des contrevenants admis à un établissement fédéral en vertu d'un mandat d'incarcération	50

Table des Matières – fin

Tableaux fédér	ral -fin	Page
Tableau 33.	Décès de détenus fédéraux	51
Tableau 55.	Deces de deterius rederaux	31
Tableau 34.	Évadés des établissements fédéraux	51
Tableau 35.	Libérations de détenus des établissements fédéraux, selon le genre de libération	52
Tableau 36.	Permissions de sortir avec surveillance et sans surveillance reçues du Service correctionnel Canada	52
Tableau 37.	Comptes moyen – Population fédérale et provinciale/territoriale sous surveillance de la Commission nationale des libérations conditionnelles, selon la région	53
Tableau 38.	Taux d'octroi, selon le type de libération par la Commission nationale des libérations conditionnelles	54
Tableau 39.	Résultat fédéral des contrevenants libérés par la Commission nationale des libérations conditionnelles, selon le type de libération	55
Tableau 40.	Résultat provincial/territorial des contrevenants libérés par la Commission nationale des libérations conditionnelles, selon le type de libération	56
Tableau 41.	Assignations à la résidence rendue par la Commission nationale des libérations conditionnelles après la libération d'office	57
Tableau 42.	Assignations à la résidence rendue par la Commission nationale des libérations conditionnelles dans les cas de libération conditionnelle totale	58
Annexes		
Annexe A.	Estimations de la population du Canada et des provinces/territoires selon le sexe, au 1 ^{er} juillet, 1996 à 1998	60
Annexe B.	Répartition de la population adulte, selon l'âge et le sexe au 1 ^{er} juillet 1999	61
Annexe C.	Établissements de détention provinciaux/territoriaux en activité à la fin de l'année, selon la province/ le territoire, 1999-2000	62
Annexe D.	Établissements de détention fédéraux en activité à la fin de l'année, selon la province, 1999-2000	63
Méthodologie		64
Glossaire		64

Introduction

Le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) a été constitué en juin 1981 à titre de projet fédéral-provincial-territorial voué à la production de statistiques et de données nationales sur le système judiciaire canadien. Le programme des services correctionnels du CCSJ recueille et diffuse des renseignements décrivant le fonctionnement et la prestation des services correctionnels pour adultes et adolescents au Canada.

Les données présentées dans les tableaux qui suit ont trait aux services qu'offrent les organismes gouvernementaux responsables des services correctionnels pour adultes dans chacun des secteurs de compétence provinciaux et territoriaux, de même qu'au niveau fédéral. Les données dans ce rapport examine le nombre de contrevenants, les caractéristiques de ceux-ci ainsi que les ressources engagées tant pour les services de détention que pour les services de surveillance communautaire.

Il importe de signaler que ces données ne visent que les services correctionnels pour adultes et qu'il inclut toutes les personnes âgées de 18 ans et plus. Au Canada, la plupart des personnes qui commettent une infraction avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans relèvent du système de justice pour la jeunesse et sont assujettis aux dispositions de la *Loi sur les jeunes contrevenants* (dans des cas exceptionnels, une personne agée de moins de 18 ans peut être jugée et condamnée comme adulte). Les enfants de moins de 12 ans ne font pas l'objet de poursuites pénales au Canada. Ce rapport ne comprend pas de données sur les services correctionnels relativement aux enfants et aux adolescents.

MANDATS DES SERVICES CORRECTIONNELS

Les services correctionnels au Canada chapeautent les six grands secteurs de responsabilités suivants : (1) la détention provisoire; (2) les peines de détention; (3) les condamnations avec sursis; (4) la probation; (5) la libération conditionnelle; (6) les commissions de libérations conditionnelles.

(1) Personnes prévenues

Les services correctionnels provinciaux et territoriaux s'occupent des personnes accusées d'une infraction et renvoyées sous garde (personnes prévenues) par le tribunal en attendant sa prochaine comparution. Ces personnes n'ont pas été condamnées à une peine, mais elles peuvent être détenues pour bon nombre de raisons (p. ex., lorsqu'il y a un risque qu'elles ne se présentent pas au tribunal à la date fixée, lorsqu'elles présentent un danger pour elles-mêmes ou pour d'autres, lorsqu'il y a un risque de récidive). Dans des circonstances normales, il incombe à la Couronne de faire valoir les motifs justifiant le renvoi sous garde de l'accusé. Si ces motifs ne peuvent être établis, la personne prévenue obtient sa mise en liberté provisoire par voie judiciaire en attendant sa prochaine comparution devant le tribunal. Toutefois, si l'accusé commet un acte criminel pendant qu'il est en liberté provisoire par voie judiciaire relativement à un autre acte criminel, il a la charge de faire valoir les motifs justifiant sa mise en liberté.

Pour déterminer la peine à infliger, le juge peut tenir compte de la période qu'un accusé a passée sous garde. Il n'est donc pas rare qu'un contrevenant reçoive une sentence «peine purgée». Cela se produit le plus souvent lorsque l'accusé est demeuré sous garde pendant une période plus longue ou pour la même durée que la peine qui serait normalement imposée par le juge. Aux fins des registres, les commis aux dossiers dans les établissements inscrivent une durée d'une journée pour de telles peines ou «libéré à la cour». Pour cette raison, le présent rapport renferme des distributions des peines moins longues qu'elles ne le sont en réalité.

(2) Peines de détention

Les organismes de services correctionnels sont responsables de l'administration des décisions rendues par le tribunal (à l'exception des amendes). Lorsqu'un accusé a été déclaré coupable, la décision effective est à la discrétion du juge qui préside le tribunal. Le Code criminel prévoit des peines maximales pour la plupart des infractions et aussi des peines minimales pour certaines infractions. Au Canada, la peine maximale est rarement infligée. En général, le juge considérera les recommandations du Procureur de la couronne et de l'avocat de la défense pour rendre une décision. Dans certains cas, il peut demander un rapport présentenciel (RPS). Le RPS est préparé par un agent de probation et vise à informer le juge au sujet du mode de vie de l'accusé, de sa situation vis-à-vis de l'emploi ainsi qu'à d'autres circonstances. Lors de la détermination de la peine, le juge tient compte de divers facteurs concernant l'infraction, du tort causé à la victime et de certaines caractéristiques de l'accusé. Au Canada, le recours à l'incarcération se limite habituellement aux contrevenants qui ont commis des infractions très graves et aux récidivistes. Il y a toutefois des exceptions à la règle. À l'Île-du-Prince-Édouard la plupart des conducteurs reconnus coupables de conduite avec facultés affaiblies purgent une peine d'emprisonnement.

Il arrive assez souvent qu'un contrevenant soit condamné pour plusieurs infractions lors d'une seule décision de la cour. Le juge peut alors demander que les peines soient purgées de façon consécutive ou concurrente (une après l'autre). Cette pratique fait que l'on attache de l'importance à la «peine totale» (c'est-à-dire la somme de toutes les peines consécutives infligées).

Le Code criminel stipule que toutes les personnes condamnées à une peine totale de deux ans ou plus doivent être emprisonnées dans un pénitencier fédéral. Au Canada, tous les pénitenciers relèvent du Service correctionnel Canada (SCC). Tous les contrevenants sous responsabilité fédérale sont d'abord admis dans un établissement provincial ou territorial afin de leur permettre d'exercer leur droit d'appel de la condamnation ou de la sentence. Un avis d'appel doit normalement être déposé dans un délai de 30 jours suite à l'imposition de la sentence. Les contrevenants fédéraux peuvent déposés dans un délais de 15 jours, un avis d'appel

¹ Pour l'analyse de ces données, s'il vous plaît reférer au Juristat «Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1999-2000» (n°. 85-002-XIF au catalogue, vol. 20, n°. 2)

avant d'être transférés à un pénitencier fédéral. Les contrevenants sous responsabilité fédérale qui renoncent à leur droit d'appel seront ensuite transférés dans un pénitencier fédéral pour purger leur peine.

Les contrevenants qui sont condamnés à une peine totale d'emprisonnement de moins de deux ans relèvent exclusivement des services correctionnels provinciaux ou territoriaux. De plus, les contrevenants qui ont omis de payer une amende imposée en vertu d'une loi fédérale ou provinciale sont passibles d'une peine d'emprisonnement d'une durée prévue par la loi en question. Les détenus emprisonnés uniquement pour défaut de paiement d'une amende peuvent réduire la durée de leur peine en acquittant par la suite une partie de l'amende.

Les peines discontinues peuvent être assorties d'ordonnances de probation et sont normalement purgées durant les fins de semaines ou les autres jours spécifiés. De tels privilèges sont normalement accordés uniquement pour leur permettre de conserver leur emploi ou d'assumer leurs responsabilités familiales.

(3) Condamnation avec sursis

Introduit comme une nouvelle décision avec la proclamation du loi C-41. la condamnation avec sursis permet à un contrevenant condamné à une peine d'emprisonnement de purger sa peine sous surveillance au sein de la collectivité. Les condamnations avec sursis peuvent être imposées selon le bon vouloir du juge qui préside l'audience, sous réserve de certaines restrictions. Tout d'abord, il ne doit pas s'agir d'une infraction pour laquelle une peine minimale d'emprisonnement est prévue. En deuxième lieu, la peine minimale qui aurait été normalement infligée doit être de moins de deux ans. En dernier lieu, le tribunal doit être convaincu que l'imposition d'une condamnation avec sursis ne mettra pas en danger la sécurité du public. L'objectif est de fournir aux personnes qui commettent des infractions de moindre gravité des solutions de rechange efficaces, moins onéreuses et axées sur la communauté et de permettre que le peu de ressources disponibles servent à l'incarcération et au traitement des auteurs de crimes plus graves.

Tout comme dans le cas d'une ordonnance de probation, l'ordonnance de condamnation avec sursis renferme des conditions obligatoires. Parmi celles-ci, signalons l'obligation de rester dans le ressort du tribunal et de se présenter à un agent de surveillance selon les modalités précisées. D'autres conditions peuvent exiger que le contrevenant s'abstienne de consommer de l'alcool ou qu'il exécute des travaux communautaires. En cas de manquement aux conditions imposées, le contrevenant peut être forcé de comparaître de nouveau devant le tribunal, et le juge pourra mettre fin à la condamnation avec sursis ou condamner le contrevenant à un établissement de détention pour purger la peine originale d'emprisonnement en entier ou en partie.

Bien que la création de la condamnation avec sursis soit encore trop récente (septembre 1996) pour en connaître l'incidence sur les populations correctionnelles provinciales/ territoriales, au cours de la dernière année, 22 000 adultes ont commencé à purger une peine d'emprisonnement avec sursis dans la collectivité. Même si le nombre d'admissions de personnes condamnées à un établissement provincial/

territorial pour la même période a diminué, il serait prématuré de conclure que cette baisse est principalement attribuable aux condamnations avec sursis.

(4) Probation

Le tribunal peut émettre une ordonnance de probation à l'endroit d'un condamné à titre de seule peine ou en conjonction avec une autre, une peine de détention par exemple.

D'habitude, la probation est une condamnation avec sursis qui peut ou non faire l'objet d'une surveillance par un agent de probation. Une ordonnance de probation non assortie d'une condition de surveillance n'est pas normallement portée à l'attention des autorités correctionnelles. Dans le présent rapport, le terme «probation» signifie uniquement la probation sous surveillance. Les ordonnances de probation sont souvent assorties de la condition de dédommager la victime et d'une ordonnance de services communautaires (OSC). Si le contrevenant ne se conforme pas aux conditions d'une ordonnance de probation, il peut faire l'objet d'autres sanctions.

(5) Libération sous condition

La planification de la mise en liberté et de la réinsertion sociale progressive des détenus grâce à des mécanismes de «mise en liberté sous condition» est un aspect important du programme correctionnel. Le recours à ces divers mécanismes permet d'assurer la protection de la société au moyen d'un régime de surveillance des contrevenants dans la collectivité par les autorités correctionnelles.

En novembre 1992, la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (projet de loi C-36) est entrée en vigueur, remplaçant ainsi la *Loi sur la libération conditionnelle* et la *Loi sur les pénitenciers*. Le pouvoir d'accorder la libération conditionnelle, auparavant prévu par la *Loi sur la libération conditionnelle*, est maintenant énoncé dans la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et dans la législation provinciale/territoriale respective.

La surveillance des personnes libérées sous condition est gérée par les systèmes correctionnels fédéraux et provinciaux/ territoriaux. La libération sous condition est exercé par les autorités correctionnelles dans les systèmes provinciaux et territoriaux. Au niveau fédéral, la responsabilité concernant les permissions de sortir est partagée entre la Commission nationale des libérations conditionnelles et le Service correctionnel du Canada.

Voici les mécanismes de mise en liberté sous condition au Canada :

La permission de sortir autorise les contrevenants à quitter l'établissement pour prendre part à certains besoins. Les contrevenants peuvent obtenir une permission de sortir avec surveillance ou sans surveillance de façon régulière pour rendre visite à leur famille, obtenir des soins médicaux, participer à des programmes de réadaptation, rencontrer d'autres personnes, ou pour des raisons humanitaires. Le projet de loi C-36 définit les raisons pour lesquelles une permission de sortir peut être accordée aux contrevenants fédéraux.

- La semi-liberté est accordée à la discrétion des responsables des libérations conditionnelles. Elle offre aux contrevenants la possibilité de participer à des activités communautaires courantes. Normalement, les contrevenants habitent dans un établissement correctionnel ou un établissement résidentiel communautaire et sont libérés dans la collectivité pour une période spécifiée durant la journée. La semi-liberté est aussi accordée aux contrevenants afin de les préparer à la libération conditionnelle totale et à la libération d'office.
- La libération conditionnelle totale est une forme de mise en liberté sous condition accordée à la discrétion des responsables des libérations conditionnelles. Elle permet aux contrevenants de purger une partie de leur peine dans la collectivité. Dans tous les cas, les contrevenants sont placés sous la surveillance d'un agent de libération conditionnelle et doivent respecter certaines conditions visant à réduire les risques de récidive et à faciliter leur réinsertion sociale.
- La libération d'office permet à la plupart des contrevenants condamnés sous responsabilité fédérale et n'ayant pas obtenu de libération conditionnelle de purger le dernier tiers de leur sentence sous surveillance dans la collectivité selon les mêmes conditions de libération que celles imposées aux contrevenants à qui on a accordé une libération conditionnelle totale.

(6) Commissions de libération conditionnelle

La dernière responsabilité des services correctionnels pour adultes vise l'administration des commissions de libération conditionnelle. Le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique administrent leurs propres commissions des libérations conditionnelles dont relèvent les contrevenants détenus dans leurs établissements provinciaux. La Commission nationale des libérations conditionnelles s'occupe de toutes les personnes condamnées à purger une peine dans un pénitencier (c'est-à-dire une peine de deux ans ou plus) et des personnes détenues dans les établissements de détention provinciales et territoriales où il n'y a pas de commission provinciale/ territoriale.

Les commissions des libérations conditionnelles sont des tribunaux administratifs investis de pouvoirs en matière d'octroi, de refus, de cessation ou de révocation de la liberté conditionnelle à l'égard de détenus sous leur responsabilité. La Commission nationale des libérations conditionnelles a également le pouvoir de faire cesser ou de révoquer la «liberté d'office», de détenir certains contrevenants et d'accorder des permissions de sortir avec surveillance et sans surveillance à certains contrevenants détenus dans les pénitenciers.

MESURES DE L'ACTIVITÉ DES SERVICES CORRECTIONNELS : Admissions et comptes MOYENS

Normalement, deux indicateurs différents ont été utilisés pour décrire l'utilisation des services correctionnels : I) le nombre annuel d'«admissions» à des établissements correctionnels ou des programmes de surveillance communautaire (que l'on nomme également «inscription» dans le cadre des programmes communautaires), et ii) le «compte moyen» des détenus incarcérés ou purgeant une peine dans la collectivité à un moment donné.

Les données sur les admissions sont receuillies lorsque le contrevenant entre à l'établissement, et portent habituellement sur les éléments suivants :

- la durée totale de la peine;
- l'âge du contrevenant;
- le sexe du contrevenant;
- l'origine ethnique (Autochtone/non-Autochtone); et
- l'infraction pour laquelle le contrevenant a été condamné (il peut y en avoir plusieurs).

Même si les données sur les admissions décrivent et mesurent les changements survenus dans le volume des causes des organismes correctionnels au cours d'une période donnée, elles n'indiquent pas le nombre de personnes qui utilisent les services correctionnels. Même s'il est important de contrôler la charge de travail associée à chaque particulier, il importe tout autant d'être en mesure de compter le nombre total des contrevenants responsables de la charge de travail des admissions.

Le «dénombrement des détenus» est une autre mesure utilisée par les services correctionnels pour décrire le nombre de détenus incarcérés ou purgeant une peine au sein de la communauté à un moment précis. Les dénombrement constituent un indicateur opérationnel important pour les gestionnaires d'établissements correctionnels et ils servent d'indicateurs officiels de l'utilisation de la capacité d'accueil des établissements. Les agents des services correctionnels s'adonnent au dénombrement quotidien des détenus dans leur établissement, au moins à tous les changements de poste, et au dénombrement mensuel des contrevenants sous surveillance communautaire. Par conséquent, une personne condamnée à vingt-cinq années d'emprisonnement pour avoir commis un meurtre en 1990 aurait été comptée dans les données carcérales de 1996-1997 puisqu'elle serait toujours sous garde le jour ou le mois où a eu lieu le dénombrement. Toutefois, cette même personne ne ferait pas partie des données des admissions pour l'exercice 1996-1997, son admission en prison ayant eu lieu plusieurs années auparavant.

De façon générale, les systèmes correctionnels provinciaux et territoriaux ne peuvent pas fournir de détails des «caractéristiques des détenus» sur leurs populations quotidiennes moyennes² en raison du roulement élevé des détenus sous responsabilité provinciale/territoriale. Toutefois, de nombreux détails sont obtenus sur les contrevenants au moment de l'admission. Le lecteur doit se garder d'extrapoler les caractéristiques de la population à partir des données sur les admissions. Dans les systèmes correctionnels, la population quotidienne varie selon la durée des peines associées aux admissions. Les contrevenants ayant reçu des peines plus longues sont surreprésentés dans la population, alors que ceux ayant reçu des peines plus courtes sont sous-représentés.

Tout comme dans le cas de la cueillette des données sur la détention, il existe deux indices pour décrire le recours aux services de probation. Le premier, les admissions (on y réfère aussi comme étant des inscriptions) à la probation, correspond au nombre de personnes soumises à une ordonnance de probation. Le deuxième est le compte des

² Plus de renseignements sur les caractéristiques des détenus sont disponibles à la publication "Profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes au Canada" 85-601-XPF au catalogue.

probationnaires effectué habituellement tous les mois et exprimé en «compte à la fin du mois». Comme pour les comptes des détenus dans les établissements, ces comptes à la fin du mois servent à des fins opérationnelles et administratives. Puisque les comptes des probationnaires ne sont normalement pas associés à d'autres renseignements sur les contrevenants, le lecteur doit se garder d'extrapoler les caractéristiques de la population à partir des données sur les admissions.

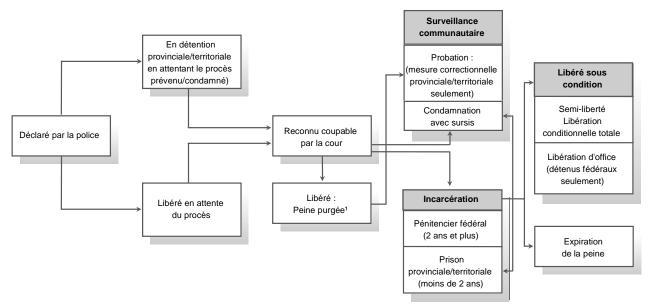
Un aperçu des évènements du système correctionnel pour adultes

Le diagramme 1 fournit au lecteur un aperçu visuel des activités principales du système correctionnel pour les adultes au niveau provincial/territorial et fédéral.

Diagramme 1



Un aperçu des événements du système correctionnel pour adultes



¹ Un individu pour qui la durée de la peine imposée est plus ou moins la même que la durée du temps déjà détenu (p. ex. en attente du procès) est généralement libéré en raison d'avoir déjà purgé sa peine.

Source: Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

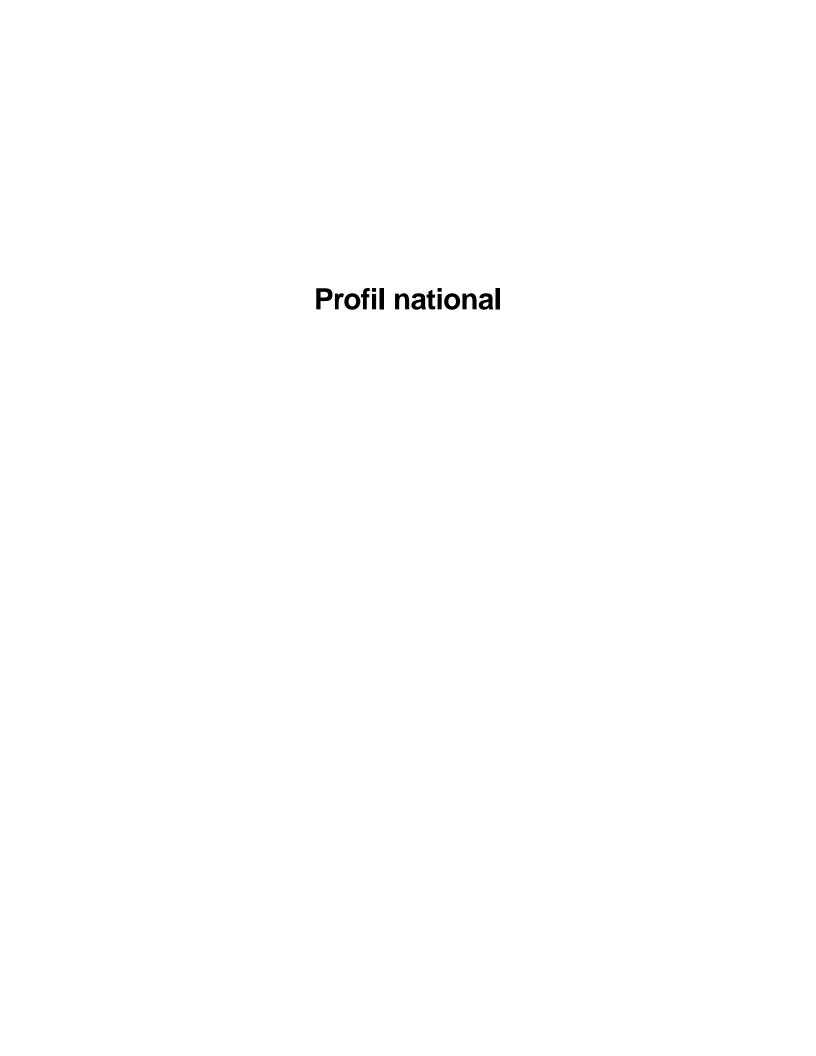


Tableau sommaire 1 Nombre moyen de cas de contrevenants et nombre total des admissions aux services correctionnels provinciaux/territoriaux et fédéraux

		(Compte moyen ¹		Admi	ssions	
Type de peine	Année	Provincial/ territorial ²	Fédéral	Total	Provincial/ territorial ^{3,4}	Fédéral ⁵	Total
Détention	1995-1996 1996-1997	19 730 19 526	14 076 14 197	33 806 33 723	230 330 228 382	7 850 7 422	238 180 235 804
	1997-1998	18 955	13 759	32 714	217 174	7 422 7 175	233 804
	1998-1999	19 220	13 173	32 393	210 591	7 415	218 006
	1999-2000	18 650	12 974	31 624	213 417	7 152	220 569
Non-détention ^{6,7}	1995-1996	105 130	9 272	114 402	82 476	7 487	89 963 ^r
	1996-1997	110 163	7 405	117 568	93 119	6 987	100 106
	1997-1998	115 730	7 479	123 209	100 581	7 676	108 257
	1998-1999	110 756	7 791	118 547	97 224	7 405	104 629
	1999-2000	113 032	8 095	121 127	91 936	7 390	99 326
Total	1995-1996	124 860	23 348	148 208	312 806	15 337	328 143
	1996-1997	129 689	21 602	151 291	321 501	14 409	335 910
	1997-1998 1998-1999	134 685 129 976	21 238 20 964	155 923 150 940	317 755 307 815	14 851 14 820	332 606 322 635
	1999-2000	131 682	21 069	152 751	305 353	14 542	319 895

Compte moyen - Désigne le compte moyen réel et exclut donc les détenus temporairement absents au moment du compte.

Les Territoires du Nord-Ouest pour 1998-1999, et les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut pour 1999-2000.

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Référence : Tableaux 5, 6, 13, 14, 27, 28, 35 et 37

Les comptes pour 1997-1998 exluent les Territoires du Nord-Ouest; les comptes pour 1998-1999 excluent l'Île-du-Prince-Édouard; les comptes pour 1999-2000 excluent l'Île-du-Prince-Édouard, les Territoires du Nord-Ouest, et le Nunavut.

Ces admissions comprennent le nombre total d'admissions au niveau provincial/territorial ainsi que celles de contrevenants fédéraux détenus au sein du système provincial/territorial pendant une période d'appel avant leur transfert à un pénitencier fédéral.

Les admissions provinciales/territoriales pour 1995-1996 et 1996-1997 excluent les Territoires du Nord-Ouest, et le Nunavut pour 1999-2000. Les admissions aux services commmautairs excluent

On distingue les admissions ci-après dans les établissements fédéraux : mandat de dépôt; délinquants provinciaux/territoriaux purgeant une peine admis dans un établissement fédéral; révocation de la libération conditionnelle; fin de la mise en liberté; interruption; transferts de pays étrangers et autres types d'admission. Dans des éditions antérieures de cette publication, seules les admissions en raison d'un mandat de dépôt étaient présentées ici, de sorte qu'il faut être prudent dans la comparaison avec des données tirées d'éditions antérieures.

Les données provinciales et territoriales sur les services communautaires incluent la probation, les peines d'emprisonement avec sursis, et la parole pour les secteurs de compétence qui utilisent leurs propres commission de libération conditionnelle. Le compte moyen de la communauté fédérale comprend les délinquants fédéraux en semi-liberté, en libération conditionnelle totale et en libération d'office, de même que les délinquants provinciaux/territoriaux en libération conditionnelle dans les provinces et territoires qui n'ont pas leur propre commission des libérations conditionnelles. Les « admissions » à la population de la communauté fédérale représentent les libérations de la garde fédérale seulement.

La possibilité d'imposer des condamnations avec sursis a été mise en effet en septembre 1996. Les données sont incluses dans les comptes provinciauxl/territoriaux.

Tableau sommaire 2

Nombre d'admissions à la détention provinciale/territoriale et fédérale, selon certaines caractéristiques, 1999-2000

0	Nombre d'admis-	Nombre d'admis-	Autres admis-	admis- total		Durée médiane	Caractéristiques des personnes condamnées			
Secteur de compétence	sions des personnes condamnées	sions des personnes prévenues	sions ¹	d'admis- sions	rapport à l'année précédente	de la peine (en jours)	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'Autochtones	Âge médian	
Terre-Neuve	936	263	9	1 208	-20,0		6	7		
Île-du-Priņce-Édouard	647	191	-	838	-10,6		8	1		
Nouvelle-Écosse	1 825	1 553	462	3 840	1,3	60	6	6	30	
Nouveau-Brunswick	2 179	1 301	-	3 480	3,1	14	6	6	31	
Québec	18 016	25 814	2 698	46 528	-6,6	29	10	2	34	
Ontario	30 747	46 637	5 533	82 917	-0,5	45	9	9	31	
Manitoba	1 268	4 860	2 036	8 164	-4,3	61	8	57	30	
Saskatchewan	3 368	8 665	200	12 233	7,9	90	10	75	30	
Alberta	14 728	7 784	-	22 512	-5,4	30	11	39	31	
Colombie-Britannique	9 739	11 602	7 919	29 260	41,3	60	8	19	31	
Yukon	308	321	6	635	2,1	30	8	66	33	
Territoires du Nord-Ouest	1 108	694		1 802	-37,6		5			
Nunavut										
TOTAL PROVINCIAL/										
TERRITORIAL	84 869	109 685	18 863	213 417	2,2		9	17		
TOTAL FÉDÉRAL	4 221		2 931	7 152	- 4	1 132	-	17	31	

 $^{^{1} \}quad \textit{Inclut les autres admissions temporaires telles que pour raison d'immigration}.$

Note : Les durées moyennes des peines fédérales excluent les personnes qui purgent des peines indéterminées ou à perpétuité. Référence : Tableaux 6, 8, 10, 28, 29 et 31.

Tableau sommaire 3 Nombre d'admissions/inscriptions à la surveillance communautaire provinciale/territoriale et fédérale, 1999-2000

	Nombre total	Écart en % par	Durée médiane		nes caractérisques probationnaires	3	Nombre total de	Nombre total en	Nombre total en surveil- lance commu- nautaire provinciale/ territoriale	
Secteur de compétence	d'admis- sions à la probation	rapport à l'année précédente	de l'ordon- nance de probation (en mois)	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'autochtones	Âge médian	condam- nation avec sursis	libération sous condition ¹		
Terre-Neuve	1 811	-4,8	12	19	8	34	310		2 121	
Île-du-Prince-Édouard	592	5,0					50		642	
Nouvelle-Écosse	3 791	1,9	12	16	4	31	628		4 419	
Nouveau-Brunswick	1 429	-17,9	10	17		29	499		1 928	
Québec	7 098	3,2	12	13	8	31	4 557	2 257	13 912	
Ontario	33 432	-3,0	12	17	6	32	4 271	683	38 386	
Manitoba							584		584	
Saskatchewan	3 242	-1,9	12	18	65	29	1 243		4 485	
Alberta	8 706	1,9		19	22		1 120		9 826	
Colombie-Britannique	12 283	-4,1	12	16	17	31	2 439	415	15 137	
Yukon	405	-13,3	9	17	46	32	91		496	
Territoires du Nord-Ouest										
Nunavut		•••	••	••	••			•••	••	
TOTAL PROVINCIAL/										
TERRITORIAL	72 789	-7,7		16	12		15 792	3 355	91 936	
TOTAL FÉDÉRAL								7 390	7 390	

La libération sous condition inclut les libérations conditionnelles dans les provinces qui sont dotées de leur propre commission de libérations conditionnelles de même que les libérations conditionnelles provinciales/territoriales accordées par la Commission nationale des libérations conditionnelles, les libérations conditionnelles fédérales et les libérations d'office.

Référence: Tableaux 14, 15, 18 et 35.

Tableau sommaire 4

Compte quotidien moyen de contrevenants en détention provinciale/territoriale et fédérale, 1999-2000

Secteur de compétence	Compte des personnes condamnées	Compte des personnes prévenues	Autres ¹	Compte moyen du nombre total des contrevenants ²	Écart en % par rapport à l'année précédente	Compte des personnes condamnées pour 100 000 adultes (taux d'incarcération)	Écart en % par rapport à l'année précédente
Terre-Neuve	222	44	12	278	-15,4	66	-11,9
Île-du-Prince-Édouard	71	8	3	82	-3,3	79	-4,2
Nouvelle-Écosse	247	96	7	350	-6,9	48	-7,6
Nouveau-Brunswick	244	61	14	319	-2,7	54	-3,4
Québec	2 010	1 114	18	3 142	-5,4	55	-6,2
Ontario	4 003	3 146	211	7 360	-4,3	84	-5.6
Manitoba	603	495		1 098	2,5	129	1,8
Saskatchewan	854	273	17	1 144	-5,4	152	-6,0
Alberta	1 430	539	-	1 969	-7,4	89	-9,7
Colombie-Britannique	1 467	821	266	2 554	12,5	82	11,3
Yukon	43	18	-	61	-16.9	275	-14,2
Territoires du Nord-Ouest	207	29	-	236	-34,1	834	-0,5
Nunavut	36	20	1	57		375	
TOTAL PROVINCIAL/	44 400	6 665	E 40	40.650	2.0	00	4.4
TERRITORIAL	11 438	6 665	548	18 650	-3,0	80	-4,1
TOTAL FÉDÉRAL ³				12 974	-1,5	56	-2,7

^{1 &#}x27;Autre' inclut les contrevenants en détention provisoire/autre type de détention tel que la détention pour raison d'immigration.

Référence : Annexe A, tableaux 5 et 27.

Tableau sommaire 5

Compte moyen de contrevenants sous surveillance communautaire, 1999-2000

Secteur de compétence	Compte moyen en probation	Taux du compte des personnes en probation pour 100 000 adultes	Compte moyen de condamnation avec sursis	Nombre total en libération sous condition ¹	Total de la surveillance communautaire ²	Écart en % par rapport à l'année précédente
Terre-Neuve	2 260	539	180		2 440	-1,0
Île-du-Prince-Édouard						
Nouvelle-Écosse	4 614	635			4 614	-11,4
Nouveau-Brunswick	2 416	412			2 416	-8,5
Québec	7 925	138	2 876	1 291	12 093	9,2
Ontario	52 013	592	2 488	406	54 907	-1,1
Manitoba	5 997	703	534		6 531	19,2
Saskatchewan	3 720	493	877		4 597	2,77
Alberta	8 311	378	749		9 060	4,5
Colombie-Britannique	14 453	463	1 241	203	15 897	7,7
Yukon	438	1 956	39		477	-7,9
Territoires du Nord-Ouest					••	
Nunavut						
TOTAL PROVINCIAL/ Territorial	102 147	438	8 984	1 900	113 032	2,0
TOTAL FÉDÉRAL ³				8 095	8 095	3,9

¹ La libération sous condition inclut les libérations conditionnelles provinciales, territoriales et fédérales, et les libérations d'office, mais exclut les détenus qui sont absents de façon temporaire au moment du dénombrement.

Référence : Annexe A, tableaux 13 et 37.

² La somme du nombre quotidien moyen total de délinquants peut ne pas correspondre au total puisque des chiffres arrondis ont été déclarés.

³ Les comptes moyens fédéraux comprennent les délinquants fédéraux et provinciaux/territoriaux dans un établissement fédéral et ceux qui sont détenus temporairement dans un établissement fédéral.

² Les comptes de la surveillance communautaire excluent les détenus qui sont absents de façon temporaire au moment du dénombrement.

³ Le total fédéral inclut les personnes en libération conditionnelle sous responsabilité provinciale/territoriale dans les provinces n'ayant pas leur propre commission de libérations conditionnelles.

Tableau sommaire 6 Dépenses d'exploitation des services correctionnels provinciaux/territoriaux et fédéraux pour adultes

	Fé	déral	Provincial	l/territorial	To	otal	Par habitant		
Année	Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993	Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993	Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993	Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993	
	'000\$						\$	\$	
1995-1996 1996-1997 1997-1998 1998-1999 1999-2000	948 887 970 289 1 028 029 1 143 822 1 271 219	911 515 916 231 958 089 1 056 161 1 148 346	970 041 998 264 1 049 418 1 057 794 ^r 1 093 920	931 836 942 648 978 022 976 726 988 185	1 918 928 1 968 553 2 077 447 2 201 616 2 365 139	1 843 351 1 858 879 1 936 111 2 032 887 2 136 530	64.79 66.34 69.28 72.79 77.57	62.24 62.65 64.56 67.21 70.07	

Référence : Tableaux 3 et 22.

Tableau sommaire 7 Personnel dans les secteurs de compétence provinciaux/territoriaux et fédéraux

			Personne	_{[1}		
Secteur de compétence	Année	Administration centrale et services centraux	centrale et de détention services		Commissions de libérations conditionnelles	Total
Provincial/ territorial	1995-1996 1996-1997	481 472	14 204 13 117	2 462 2 096	63 64	17 210 15 749
territoriai	1997-1998	423 702	12 514 13 356	2 139 2 314	51 59	15 127 16 430
	1998-1999 1999-2000	702 674	13 809	2 360	166	17 009
Fédéral	1995-1996 1996-1997 1997-1998 1998-1999 1999-2000	1 024 1 166 1 287 1 496 1 656	9 126 9 509 9 771 9 906 10 208	876 918 930 989 1 095	341 333 360 265 322	11 367 11 926 12 348 12 656 13 281
Total	1995-1996 1996-1997 1997-1998 1998-1999 1999-2000	1 505 1 638 1 710 2 198 2 330	23 330 22 626 22 285 23 262 24 017	3 338 3 014 3 069 3 303 3 455	404 397 411 324 488	28 577 27 675 27 475 29 086 30 290

¹ Les données sur le personnel représentent les équivalents d'emploi à temps complet au 31 mars 2000.

Nota : En raison de l'arrondissement, les chiffres ne correspondent pas aux totaux. Les données sur le personnel sont un peu plus haut que les années précédentes à cause, en partie, des définitions standards qui ont été introduites dans l'enquête modifiée.

Référence : Tableaux 2, 24 et 26.

Tableaux provincial/territorial

Tableau 1 Établissements de détention provinciaux/territoriaux en activité à la fin de l'année, selon le niveau de sécurité et la capacité

			Niveau de sécurité		Capacité	1	Non-détention
Secteur de compétence	Année	Milieu fermé	Milieu ouvert	Total	Opérationnelle	Condition spéciale	(bureaux de probation/ libération conditionnelle)
Terre-Neuve	1997-1998	6	2	8	349	37	14
	1998-1999	7	1	8	349	37	14
	1999-2000	7	1	8	349	37	14
Île-du-Prince-Édouard	1997-1998	2	-	2	81	21	6
no da i inico Edouara	1998-1999	2	_	2	102	21	6
	1999-2000	2	-	2	102	21	6
Nouvelle-Écosse	1997-1998	9	-	9	505	36	17
	1998-1999	9	_	9	505	491	16
	1999-2000	9	-	9	505	49	16
Nouveau-Brunswick	1997-1998	4	2	6	326	20	12
Dianomon	1998-1999	4	2	6	336	-	12
	1999-2000	4	2	6	336	-	12
Québec	1997-1998	18	1	19	3 239	565	21
	1998-1999	18	1	19	3 189	670	40
	1999-2000	18	1	19	2 722	704	40
Ontario	1997-1998	45	2	47	8 048	659	101
	1998-1999	42	2	44	7 889	643	101
	1999-2000	42	2	44	8 068	626	101
Manitoba	1997-1998	6	2	8	1 008		20
	1998-1999	6	2	8	1 008		20
	1999-2000	6	2	8	1 008		
Saskatchewan	1997-1998	4	8	12	1 180	57	15
	1998-1999	4	8	12	1 180	57	15
	1999-2000	4	8	12	1 180	57	15
Alberta	1997-1998	8	1	9	2 272	619	45
	1998-1999	8	1	9	2 291	672	42
	1999-2000	8	1	9	2 155	686	42
Colombie-Britannique	1997-1998	8	11	19	2 332	142	81
	1998-1999	9	10	19	2 372	170	72
	1999-2000	11	9	20	2 744	170	62
Yukon	1997-1998	1	1	2	116	11	3
	1998-1999	1	1	2	116	11	4
	1999-2000	1	1	2	116	11	4
Territoires du Nord-Ouest ²	1997-1998	3	1	4	244	-	39
	1998-1999	3	1	4	244	-	39
	1999-2000	2	1	3	196	-	
Nunavut	1997-1998						
	1998-1999	•••					
	1999-2000	-	1	1	66	66	
TOTAL	1997-1998	114	31	145	19 700	2 167	374
	1998-1999	113	29	142	19 581	2 330	
	1999-2000	114	29	143	19 547	2 427	312

Les normes qui servent à établir les chiffres sur la capacité varient d'un secteur de compétence à l'autre. L'utilisation des espaces de logement à des fins spéciales ou normales est flexible, selon le besoin opérationnel. Pour cette raison, les espaces de logement réservés à des fins spéciales peuvent être inclus dans la capacité opérationnelle totale, comme on le fait dans les secteurs de compétence suivants : Nouvelle-Écosse, Saskatchewan, et Yukon.

2 Les diminutions importantes dans les Territoires du Nord-Ouest résultent de la création du territoire du Nunavut le 1er avril 1999.

Nota: Les établissements multisécuritaires sont inclus sous les établissements en milieu fermé.

Tableau 2
Personnel¹, selon certaines catégories, 1999-2000

	Adminis- tration centrale	Service	s de détei	ntion	Services o	le non-déte	ntion		ons des libé ditionnelles		Total	Salaires en % du total des
Secteur de compétence	et services centraux ²	Agents de la paix	Autres	Total	Agents de probation/ libération condition- nelle	Autres	Total	Membres de la commis- sion	Autres	Total	(dépenses ³
Terre-Neuve ⁴	3	201	42	243	33	15	48				294	80
Île-du-Prince-Édouard ⁵	4	50	38	88	14	5	19				111	89
Nouvelle-Écosse ⁶	18	225	83	308	55	51	106				432	86
Nouveau-Brunswick ⁷	13	201	79	280	57	18	75				368	79
Québec ⁴	228	1 525	512	2 037	342	84	426	70	18	88	2 779	57
Ontario	249	3 729	2 551	6 280	545	241	786	49	26	75	7 390	82
Manitoba	22	536	208	744	75	42	117				883	77
Saskatchewan	25	529	212	740	87	21	108				874	82
Alberta	43	822	308	1 130	130	82	211				1 384	81
Colombie-Britannique	42			1 729			438			3	2 212	68
Yukon	19	42	20	62	13	2	15				96	79
Territoires du Nord-Oues	t 8	83	47	130	8	3	11				149	74
Nunavut ⁸		27	11	38							38	80
TOTAL	674			13 809			2 360			166	17 009	79

Sauf indication contraire, le personnel représente le personnel au 31 mars 2000 en équivalent temps plein.

Nota: En raison de l'arrondissement, les chiffres des années-personnes peuvent ne pas correspondre aux totaux.

² Le total de l'administration centrale et des services centraux exclut le Nunavut.

³ Le pourcentage des dépenses totales que représentent les salaires englobe les avantages sociaux.

⁴ Terre-Neuve et Québec - Les chiffres sur le personnel représentent les années-personnes prévues au budget.

⁵ Île-du-Prince-Édouard - L'administrateur provincial des programmes communautaires (faisant partie de l'administration centrale et des services centraux) est également chargé des services de probation pour les jeunes contrevenants et des services de counseling dans les tribunaux de la famille.

⁶ Nouvelle-Écosse - Les gestionnaires des services correctionnels communautaires (inclus dans 'Autres, Services de non-détention') agissent également à titre d'agents de probation principaux et ont une charge professionnelle.

Nouveau-Brunswick - Le chiffre sur le personnel de service de détention dans le catégorie <Autres> incluent 23 équivalents d'emploi à temps complet (ETC) qui font toujours partie du plan de l'effectif des Services correctionnels, mais qui pourront faire l'objet de compressions budgétaires en 1999-2000 dans le cadre de l'initiative de restructuration des Services correctionnels et communautaires qui durera 3 ans (atteindre un équilibre). Les agents de probation sont chargés des cas tant d'adultes que de jeunes. Aux fins de l'enquête, on les a dénombrés selon le pourcentage des cas d'adultes dont ils s'occupent. Les membres du personnel des services d'aide aux victimes ont été exclus de la catégorie des services de non-détention pour 1999-2000 puisqu'ils ne travaillent pas auprès des contrevenants mais plutôt avec les clients.

⁸ Nunavut - En raison de contraintes opérationnelles, ce secteur de compétence ne peut fournir de données pour l'administration centrale et les services centraux. Par conséquent, les données des services de détention sont les seules qui ont servi à calculer les salaires en pourcentage du total des dépenses.

Tableau 3

Total des dépenses d'exploitation¹, selon l'organisme gouvernemental provincial/territorial responsable des services correctionnels pour adultes et selon la fonction principale

						Dollars o	onstants					Dollars (de 1992	courants 2-1993	
Secteur de compétence	Année	Services de détention				Administ central services ce	e et	Commiss des libéra condition	tions	To	otal	To	Total	
		'000\$	%	'000\$	%	'000\$	%	'000\$	%	'000\$	par habitant	'000\$	pai habitani	
Terre-Neuve	1997-1998 1998-1999 1999-2000	16 300 17 146 17 789	86 84 85	2 432 2 925 2 994	13 14 14	260 263 268	1 1 1			18 992 20 333 21 051	34,28 37,28 38,91	17 700 18 775 19 016	31,94 34,42 35,15	
Île-du-Prince- Édouard	1997-1998 1998-1999 1999-2000	3 959 4 025 4 198	78 77 76	956 960 946	19 18 17	167 255 381	3 5 7			5 082 5 240 5 525	37,12 38,25 40,04	4 736 4 839 4 991	34,60 35,32 36,17	
Nouvelle- Écosse	1997-1998 1998-1999 1999-2000	17 583 18 047 19 708	72 74 77	5 679 5 529 5 563	23 23 22	1 312 752 418	5 3 2			24 574 24 328 25 689	26,30 25,99 27,34	22 902 22 464 23 206	24,51 24,00 24,69	
Nouveau- Brunswick ²	1997-1998 1998-1999 1999-2000	12 596 11 692 12 395	73 64 77	3 620 5 109 2 543	21 28 16	1 083 1 358 1 131	6 7 7			17 299 18 159 16 069	22,94 24,10 21,28	16 122 16 767 14 516	21,38 22,25 19,23	
Québec ³	1997-1998 1998-1999 1999-2000	126 575 ^r 126 876 ^r 121 534	85 76 72	28 418 ^r 28 189 ^r 32 270	9 17 19	6 066 8 741 11 934	4 5 7	2 533 2 525 2 882	2 2 2	163 592 ^r 166 331 ^r 168 619	22,40 22,71 22,96	152 462 153 583 152 321	20,88 20,97 20,74	
Ontario ⁴	1997-1998 1998-1999 1999-2000	388 443 378 119 ^r 389 765	84 84 84	60 824 56 777 ^r 57 124	13 13 12	11 602 11 980 ^r 15 821	2 3 3	3 260 3 024 2 992	1 1 1	464 129 449 900 ^r 465 702	41,26 39,52 40,45	432 553 415 420 420 688	38,45 36,49 36,54	
Manitoba ⁵	1997-1998 1998-1999 1999-2000	36 150 38 045 43 333	82 80 78	5 540 6 089 8 482	13 13 15	2 403 3 550 3 917	5 7 7			44 093 47 684 55 732	38,79 41,90 48,74	41 093 44 030 50 345	36,15 38,69 44,03	
Saskatchewan ⁶	1997-1998 1998-1999 1999-2000	41 423 47 324 49 389	84 86 85	5 433 5 929 7 241	11 11 12	2 287 1 527 1 491	5 3 3			49 143 54 780 58 120	48,09 53,43 56,55	45 800 50 581 52 503	44,81 49,34 51,08	
Alberta	1997-1998 1998-1999 1999-2000	60 850 62 806 61 770	82 77 76	10 316 15 388 15 804	14 19 19	3 283 3 646 3 821	4 4 5			74 449 81 841 81 395	26,24 28,15 27,45	69 384 75 568 73 528	24,46 26,00 24,80	
Colombie- Britannique	1997-1998 1998-1999 1999-2000	128 316 126 971 137 748	78 78 79	32 033 31 483 31 983	19 19 18	3 595 3 781 3 711	2 2 2	933 840 614	1 1 	164 877 163 076 174 056	41,64 40,79 43,26	153 660 150 578 157 232	38,81 37,66 39,08	
Yukon ⁷	1997-1998 1998-1999 1999-2000	6 474 6 190 5 952	79 72 74	1 417 1 651 1 391	17 19 17	263 732 684	3 9 9			8 154 8 573 8 027	252,92 271,30 262,33	7 599 7 916 7 251	235,72 250,51 236,97	
Territoires du Nord-Ouest ⁸	1997-1998 1998-1999 1999-2000	14 127 15 331 9 971	94 87 95	- - -	- - -	907 2 220 562	6 13 5			15 034 17 550 10 533	222,07 260,13 253,20	14 011 16 205 9 515	206,96 240,19 228,72	
Nunavut ⁹	1997-1998 1998-1999 1999-2000	 3 401								 3 401	 125,96	 3 072	 113,79	
TOTAL	1997-1998 1998-1999 1999-2000	852 796 ^r 852 572 ^r 876 952	81 81 80	156 668 ^r 160 028 ^r 166 342	15 15 15	33 228 38 804 ^r 44 139	3 4 4	6 726 6 389 6 488	1 1 1	1 049 418 ^r 1 057 794 ^r 1 093 920	35,00 34,97 36,17	978 022 976 726 988 185	32,61 32,29 32,67	

¹ Les coûts d'investissement ont été exclus des dépenses de tous les secteurs de compétence.

Nota : En raison de l'arrondissement, les totaux des dépenses peuvent ne pas correspondre d'un tableau à l'autre.

Nouveau-Brunswick - Les dépenses des services de surveillance communautaire à compter de 1998-1999 comprennent plusieurs programmes (p. ex., gestion de la colère, consommation excessive de substances, programmes de permissions de sortir) administrés à contrat qui n'avaient pas été inclus dans les années précédentes et qui le sont maintenant grâce à un nouvel outil de collecte de données introduit pour le cycle de l'enquête de 1998-1999. Les diminutions importantes en 1999-2000 résultent des nouvelles négotiations contractuelles et de l'utilisation de la liste de fournisseurs communs.

³ Québec - Les services de surveillance communautaire incluent les coûts des programmes de travaux compensatoires (PTC) et d'Alcofrein. Les coûts sont les suivants : 1997-1998 - 2 452,5 ; 1998-

^{1999 - 2 692,9 \$;} et 1999-2000 - 2 259,5 \$.

Ontario - Les dépenses déclarées au titre de la surveillance communautaire sont quelque peu moins élevées à compter de 1998-1999 qu'elles ne l'étaient au cours des années précédentes parce que les recouvrements de coûts ont été expressément exclus dans le nouvel outil de collecte de données. Les dépenses de l'administration centrale et des services centraux semblent passablement plus élevées en 1999-2000 qu'elles ne l'étaient pendant les années précédentes; toutefois la capacité de déclaration des données financières s'est améliorée et on capte maintenant les frais généraux avec plus d'exactitude.

⁵ Manitoba - L'importante augmentation des dépenses des services de surveillance communautaire en 1999-2000 est due principalement à une augmentation du budget et du nombre de causes impliquant des adultes.

impliquant des adultes.

Saskatchewan - Les maisons de transition sont incluses dans les dépenses des services de surveillance communautaire depuis 1999-2000.

⁷ Yukon - Les dépenses de l'administration centrale et des services centraux comprennent les dépenses du bureau du directeur à compter de 1998-1999. Ces dépenses étaient auparavant déclarées sous les services de surveillance communautaire. À compter de 1996-1997, les dépenses relatives aux services aux victimes sont exclues.

Res services de Sarvellance communautaire. A complet de 1990-1997, les depenses relatives aux services aux victimes s Res Territoires du Nord-Ouest - Les diminutions importantes résultent de la création du territoire du Nunavut le 1^{er} avril 1999.

⁹ Nunavut - En raison de contraintes opérationnelles, ce secteur de compétence ne peut fournir de données pour l'administration centrale et les services centraux.

Tableau 4 Coût quotidien moyen par détenu dans les établissements provinciaux/territoriaux

Secteur de compétence	Annáo		'exploitation plissements ¹	Durée du séjour en jours ²		quotidien par détenu
Secteur de competence	Année	Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993	Jours-	Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993
		'000\$	'000\$		\$	\$
Terre-Neuve	1997-1998	16 300	15 191	110 157	148	138
	1998-1999	17 146	15 831	115 012 ^r	149 ^r	138
	1999-2000	17 789	16 069	101 675	175	158
Île-du-Prince-Édouard	1997-1998	3 959	3 690	33 580	118	110
	1998-1999	4 025	3 717	30 937	130	120
	1999-2000	4 198	3 792	30 081	140	126
Nouvelle-Écosse	1997-1998 1998-1999	17 583 18 047 19 708	16 387 16 664 17 803	145 270 137 061 127 844	121 132 154	113 122 139
	1999-2000					
Nouveau-Brunswick	1997-1998	12 596	11 739	140 160	90	84
	1998-1999	11 692	10 796	119 720	98	90
	1999-2000	12 395	11 197	143 472	86	78
Québec	1997-1998	126 575 ^r	117 964 ^r	1 205 230	105 ^r	98
	1998-1999	126 876 ^r	117 152 ^r	1 212 311	105 ^r	97
	1999-2000	121 534	109 786	1 143 604	106	96
Ontario	1997-1998	388 443	362 016	2 838 970	137	128
	1998-1999	362 461 ^r	334 682	2 805 755	129	119
	1999-2000	389 765	352 091	2 693 760	145	131
Manitoba	1997-1998	36 150	33 691	331 420	109	102
	1998-1999	38 045	35 130	390 915	97	90
	1999-2000	43 333	39 145	402 066	108	97
Saskatchewan ³	1997-1998	41 423	38 605	429 605	96	90
	1998-1999	47 324	43 697	441 285	107	99
	1999-2000	49 389	44 615	418 704	118	107
Alberta	1997-1998	60 850	56 710	714 305	85	79
	1998-1999	62 806	57 993	775 990	81	75
	1999-2000	61 770	55 800	720 654	86	77
Colombie-Britannique	1997-1998	128 316	119 586	813 220 ^r	158	147
	1998-1999	126 971	117 240	828 550 ^r	153	142
	1999-2000	137 748	124 434	934 764	147	133
Yukon ⁴	1997-1998	6 474	6 034	28 835	225	209
	1998-1999	6 190	5 715	26 864	230	213
	1999-2000	5 952	5 377	22 505	264	239
Territoires du Nord-Ouest ⁵	1997-1998	14 127	13 166	128 115	110	103
	1998-1999	15 331	14 156	130 670	117	108
	1999-2000	9 971	9 007	85 775	116	105
Nunavut ⁶	1997-1998 1998-1999		···			
TOTAL	1999-2000	3 401	3 072	21 008	162	146
	1997-1998	852 796 ^r	794 777	6 918 867	123 ^r	115
	1998-1999	836 915 ^r	772 774	7 015 070'	119 ^r	110
	1999-2000	876 952	792 188	6 845 911	128	116

Les coûts des établissements comprennent les dépenses totales de fonctionnement des établissements gouvernementaux ainsi que les services achetés relatifs à des activités dans les établissements. Dans les publications (n° 85-211 au catalogue) diffusées avant 1998-1999, les coûts de fonctionnement des établissements ne comprenaient pas les services achetés.

La 'Durée du séjour en jours' est fondée sur les comptes quotidiens moyens (réels) des détenus multipliés par le nombre de jours dans l'année.

Saskatchewan - Le nombre total de jour passés en détention et les frais d'exploitation ne comprennent pas le St. Louis Rehabilitation Centre (centre de traitement de l'alcoolisme) ni le Regional Psychiatric Centre.

Yukon - À compter de 1996-1997, les dépenses pour les services aux victimes sont excluses.

Territoires du Nord-Ouest - Les diminutions importantes résultent de la création du territoire du Nunavut le 1^{er} avril 1999.

Nunavut - En raison de constraintes opérationnelles, ce secteur de compétence ne peut fournir de données pour l'administration centrale et les services centraux.

Tableau 5 Compte quotidien moyen de contrevenants dans les établissements provinciaux/territoriaux - Compte inscrit au registre et compte réel, selon le statut du détenu¹

		Compte		Compte	réel		Total du	Taux
		inscrit au registre ²	Condamnés	Pei	nes non prononcées		compte réel	d'incarcération
Secteur de compétence	Année			Prévenus	Autres/ détentions temporaires ³	Total		Nombre moyen de contrevenants pour 100 000 adultes dans la population
Terre-Neuve	1997-1998	345	248	40	14	54	302	71
	1998-1999	365	258 ^r	44	13	57	315 ^r	75
	1999-2000	313	222	44	12	55	278	66
Île-du-Prince-Édouard	1997-1998	92	79	9	4	13	92	90
	1998-1999	86	73	9	3	12	85	83
	1999-2000	83	71	8	3	11	82	79
Nouvelle-Écosse ⁴	1997-1998	465	299	90	9	99	398	55
	1998-1999	433	285	82	9	91	376	52
	1999-2000	400	247	96	7	103	350	48
Nouveau-Brunswick ⁵	1997-1998	462	319	57	8	65	384	66
	1998-1999	417	274	47	7	54	328	56
	1999-2000	421	244	61	14	75	319	54
Québec	1997-1998	5 964	2 117	1 185	-	1 185	3 302	59
	1998-1999	5 420	2 102	1 219	-	1 219	3 321	58
	1999-2000	4 895	2 010	1 114	18	1 132	3 142	55
Ontario	1997-1998	8 413	4 631	2 915	232	3 147	7 778	91
	1998-1999	8 295	4 441	3 032	215	3 247	7 689	89
	1999-2000	7 954	4 003	3 146	211	3 357	7 360	84
Manitoba ⁶	1997-1998	1 145	570	332	6	338	908	108
	1998-1999	1 287	615	450	6	456	1 071	126
	1999-2000	1 309	603	495		495	1 099	129
Saskatchewan	1997-1998	1 273	958	219	-	219	1 177	158
	1998-1999	1 298	955	236	18	254	1 209	161
	1999-2000	1 253	854	273	17	290	1 144	152
Alberta ⁷	1997-1998	2 444	1 463	494	-	494	1 957	94
	1998-1999	2 476	1 601	525	-	525	2 126	99
	1999-2000	2 291	1 430	539	-	539	1 969	89
Colombie-Britannique ⁸	1997-1998 1998-1999 1999-2000		1 525 1 513 1 467	703 757 821	- - 266	703 757 1 087	2 228 2 270 2 554	73 74 82
Yukon	1997-1998	83	60	18	1	19	79	338
	1998-1999	78	52	22	-	22	74	320
	1999-2000	69	43	18	-	18	61	275
Territoires du Nord-Ouest ⁹	1997-1998 1998-1999 1999-2000		304 309 207	47 49 29	- - -	47 49 29	351 358 236	820 838 834
Nunavut	1997-1998 1998-1999 1999-2000	 80	 36	 20	 'i	 21	 57	 375
TOTAL	1997-1998	20 686	12 573	6 109	274	6 383	18 955	83
	1998-1999	20 155	12 478 ^r	6 472	271	6 743	19 220 '	83
	1999-2000	19 067	11 438	6 665	548	7 212	18 651	80

Les comptes présentés sont des comptes quotidiens moyens sauf indication contraire.

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les comptes totaux inscrits au registre excluent la Colombie-Britannique et les Territoires du Nord-Ouest.

Le total du compte autres/détention temporaires exclut le Manitoba.

Nouvelle-Écosse - La moyenne des comptes de fin du mois est utilisée. Nouveau-Brunswick - Les comptes inscrit au registre incluent les détenus provinciaux (73) transférés à des établissmements fédéraux par le biais de l'Initiative Nouveau-Brunswick/Canada, qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 1998.

Manitoba - Les comptes des détenus condamnés comprennent les suspensions de la liberté conditionnelle. À noter qu'en raison de défectuosités des systèmes, le Manitoba n'a pas pu ventiler les catégories pour les éléments prévenus et autres/détention temporaires pour 1999-2000. Le total a été inscrit sous prévenus puisque dans le passé autres/étentions temporaires ne comptait que pour 1% du total.

Alberta - On a utilisé le nombre moyen de détenus incarcérés pour plus de 262 jours.

Colombie-Britannique - Les données des autres/détentions temporaires reflètent les emprisonnements avant comparution dans un établissement correctionnel lesquesls constituent une nouvelle catégorie à compter de 1999-2000.

Territoires du Nord-Ouest - Les diminutions importantes résultent de la création du territoire du Nunavut le 1^{er} avril 1999.

Tableau 6 Nombre total des admissions dans les établissements provinciaux/territoriaux, selon le statut du détenu

		Admissions de	,	Admissions non pénales		Total
Secteur de compétence	Année	personnes condamnés	Prévenus	Autres/ détentions temporaires	Total	
Terre-Neuve ¹	1997-1998	1 166	276	9	285	1 451
	1998-1999	1 199	306	5	311	1 510
	1999-2000	936	263	9	272	1 208
Île-du-Prince-Édouard	1997-1998	869	169	-	169	1 038
	1998-1999	803	134	-	134	937
	1999-2000	647	191	-	191	838
Nouvelle-Écosse	1997-1998	1 914	1 532	406	1 938	3 852
	1998-1999	1 964	1 399	426	1 825	3 789
	1999-2000	1 825	1 553	462	2 015	3 840
Nouveau-Brunswick ²	1997-1998	2 278	1 201	-	1 201	3 479
	1998-1999	2 273	1 101	-	1 101	3 374
	1999-2000	2 179	1 301	-	1 301	3 480
Québec	1997-1998	26 188	27 681	3 085	30 766	56 954
	1998-1999	21 735	25 342	2 714	28 056	49 791
	1999-2000	18 016	25 814	2 698	28 512	46 528
Ontario	1997-1998	33 971	44 795	5 174	49 969	83 940
	1998-1999	32 815	45 351	5 151	50 502	83 317
	1999-2000	30 747	46 637	5 533	52 170	82 917
Manitoba ³	1997-1998	1 439	2 761	3 859	6 620	8 059
	1998-1999	1 393	3 182	3 955	7 137	8 530
	1999-2000	1 268	4 860	2 036	6 896	8 164
Saskatchewan	1997-1998	3 894	6 685	314	6 999	10 893
	1998-1999	3 850	7 175	316	7 491	11 341
	1999-2000	3 368	8 665	200	8 865	12 233
Alberta	1997-1998	14 467	8 294	-	8 294	22 761
	1998-1999	15 491	8 298	-	8 298	23 789
	1999-2000	14 728	7 784	-	7 784	22 512
Colombie-Britannique ⁴	1997-1998	10 565	10 897	-	10 897	21 462
	1998-1999	9 628	11 076	-	11 076	20 704
	1999-2000	9 739	11 602	7 919	19 521	29 260
Yukon	1997-1998	304	293	1	294	598
	1998-1999	300	318	4	322	622
	1999-2000	308	321	6	327	635
Territoires du Nord-Ouest ⁵	1997-1998 1998-1999 1999-2000	1 573 1 594 1 108	1 114 1 293 694	 	1 114 1 293 694	2 687 2 887 1 802
Nunavut ⁶	1997-1998 1998-1999 1999-2000	 	 	 	 	
TOTAL	1997-1998	98 628	105 698	12 848	118 546	217 174
	1998-1999	93 045	104 975	12 571	117 546	210 591
	1999-2000	84 869	109 685	18 863	128 548	213 417

¹ Terre-Neuve - Les données de 1999-2000 sur les admissions ont été estimées en raison d'une défectuosité du système due à l'an 2000.

Nouveau-Brunswick - Les chiffres sur les admissions de personnes sont basés sur l'année financière, tandis que les répartitions sont basées sur les données des admissions de l'année civile.

³ Manitoba - Compte tenu des travaux d'envergure en matière de réaménagement des systèmes qui ont donné lieu à un changement dans la source de ces données, il existe des problèmes de comparabilité des données en 1999-2000 du Manitoba par rapport aux années antérieurs. Par conséquent les comparaisons utilisant ces données doivent être faites avec prudence.

⁴ Colombie-Britannique - Les données des autres/détentions temporaires rrflètent les emprisonnements avant comparution dans un établissement correctionnel lesquels constituent une nouvelle catégorie à compter de 1999-2000.

⁵ Territoires du Nord-Ouest - Les diminutions importantes résultent de la création du territoire du Nunavut le 1^{er} avril 1999.

⁶ Nunavut - Ce secteur de compétence ne possède pas actuellement un système de données sur les détenus qui permet de calculer convenablement le nombre d'admissions.

Tableau 7 Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux/territoriaux, selon l'infraction la plus grave

		Unité de dénom-	Nombre			Code criminel		
Secteur de compétence	Année	brement		Crimes de violence	Crimes contre les biens	Conduite avec facultés affaiblies	Autres	Total
						pourcentage		
Terre-Neuve ²	1997-1998	IPG	1 166	33	25	14	17	89
	1998-1999	IPG	1 199	29	26	11	22	88
	1999-2000							
Île-du-Prince-Édouard	1997-1998	IPG	869	10	31	5	11	57
	1998-1999	IPG	803	10	32	4	11	56
	1999-2000	IPG	647	9	29	4	12	53
Nouvelle-Écosse	1997-1998	IPG	1 914	19	22	10	30	81
	1998-1999	IPG	1 964	19	20	10	31	79
	1999-2000	IPG	1 825	18	20	9	34	81
Nouveau-Brunswick ³	1997-1998	IPG	2 278	12	16	14	26	68
	1998-1999	IPG	2 273	9	13	7	31	60
	1999-2000	IPG	2 179	9	14	6	35	63
Québec	1997-1998	IPG	26 188	4	10	12	8	35
	1998-1999	IPG	21 735	4	9	12	8	33
	1999-2000	IPG	18 016	5	9	12	9	35
Ontario	1997-1998	IPG	33 971	20	36	8	25	89
	1998-1999	IPG	32 815	32	37	6	14	89
	1999-2000	IPG	30 747	26	29	8	25	89
Manitoba ⁴	1997-1998	IPG	1 439	32	26	10	19	87
	1998-1999	IPG	1 393	33	27	10	20	90
	1999-2000		1 268					
Saskatchewan ⁵	1997-1998	DPS	3 894	24	24	24	20	93
	1998-1999	IPG	3 850	23	28	15	27	92
	1999-2000	IPG	3 368	32	19	14	26	90
Alberta	1997-1998	AM	38 512	8	24	6	29	66
	1998-1999	AM	43 535	9	23	5	29	65
	1999-2000	AM	41 222	8	22	5	30	66
Colombie-Britannique	1997-1998	DPS	10 583	17	29	9	26	82
	1998-1999	DPS	10 820	16	28	8	25	76
	1999-2000	DPS	9 739	20	26	4	16	66
Yukon	1997-1998	AM	1 405	20	15	11	51	96
	1998-1999	AM	1 442	21	15	11	49	95
	1999-2000	AM	1 856	16	17	7	53	92
Territoires du Nord-Ouest ⁶	1997-1998 1998-1999 1999-2000		 		 	 	 	
Nunavut ⁷	1997-1998 1998-1999 1999-2000	 	 		 	 	 	
TOTAL	1997-1998 1998-1999 1999-2000	 	 		 	 	 	

AM - Accusations multiples.

DPS - Décision la plus sévère.

IPG - Infraction la plus grave.

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le pourcentage des «Admissions pour défaut de paiement d'une amende» est calculé à partir du nombre total des admissions de personnes condamnées au tableau 6 (c'està-dire qu'au moins une des accusations pour laquelle le contrevenant a été condamné était pour défaut de paiement d'une amende). Terre-Neuve - Données non disponibles pour 1999-2000 en raison d'une défectuosité du système due à l'année 2000.

Nouveau-Brunswick - Les données pour les infractions ne représentent que les contrevenants qui ont été admis et libérés au cours de l'année civile.

Manitoba - Données non disponibles pour 1999-2000 en raison des travaux d'envergure en matière de réaménagement des systèmes.

Saskatchewan - Avant 1998-1999, les infractions principales étaient classées selon la décision la plus sévère.

Territoires du Nord-Ouest - Les diminutions résultent de la création du territoire du Nunavut le 1er avril 1999.

Nunavut - Ce secteur de compétence ne possède pas actuellement un système de données sur les détenus qui permet de calculer convenablement le nombre d'admissions.

Tableau 7 Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux/territoriaux, selon l'infraction la plus grave – fin

Admissions	cipaux	ales et règlements munic	Lois provinci		Lois fédérales	
pour défaut de paiement d'une amende ¹	Total	Autres	Infractions concernant les boissons alcooliques	Total	Autres	Infractions concernant les drogues
			pourcentage			
1	1	1	1	10	6	4
1	2	1	1	11	6	4
10	16	12	4	10	1	9
2	16	12	3	28	18	10
1	17	13	4	30	19	11
21	9	5	4	10	3	6
20	10	6	4	11	3	8
19	8	6	3	11	3	8
5	14	8	7	18	14	3
7	12	7	5	25	22	2
11	9	5	3	29	25	3
57	58	56	2	8	2	6
56	61	59	2	7	1	6
59	60	58	1	6	1	5
2	1	1		10	1	9
1	1	1		9	1	8
	3	3		8	1	7
5	2	2		10	4	7
3	2	2		8	3	5
5	5			2		
5	4	2	2	3	1	2
6	6	3	2	4	4	1
33	30	30		4	1	3
33	30			5	1	4
33	29			5	1	4
3	7	7		12	5	7
2	10	10		14	6	7
1	6	6	-	29	20	9
3	1	1		3	-	3
4	1	1		5	1	4
2	2	2		6	2	4
22 20 19	 	 	 	 	 	

Tableau 8 Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux/territoriaux, selon la durée totale de la peine

		Total des		Durée totale	de la peine		
Secteur de compétence	Année	admissions de personnes condamnées	De 1 à 7 jours	De 8 à 14 jours	De 15 à 29 jours	De 30 à 31 jours (1 mois)	De 32 à 89 jours
		Nombre			pourcentage		
Terre-Neuve ³	1997-1998	1 166	7	12	7	9	11
	1998-1999	1 199	7	10	7	9	14
	1999-2000	936	7	15	8	11	15
Île-du-Prince-Édouard	1997-1998	869	22	21	18	5	23
	1998-1999	803	22	21	18	5	24
	1999-2000	647	21	23	18	7	22
Nouvelle-Écosse	1997-1998	1 914	10	8	7	13	14
	1998-1999	1 964	11	9	7	11	14
	1999-2000	1 825	9	8	8	11	14
Nouveau-Brunswick ⁴	1997-1998	2 278	26	19	12	9	14
	1998-1999	2 273	29	17	13	9	10
	1999-2000	2 179	27	21	12	8	10
Québec	1997-1998	26 188	12	16	20	6	24
	1998-1999	21 735	14	17	18	5	22
	1999-2000	18 016	14	18	18	4	21
Ontario	1997-1998	33 971	13	8	10	13	18
	1998-1999	32 815	12	7	11	14	18
	1999-2000	30 747	14	8	11	13	18
Manitoba	1997-1998	1 439	2	5	4	10	16
	1998-1999	1 393	1	5	4	10	15
	1999-2000	1 268	4	11	6	13	17
Saskatchewan	1997-1998	3 894	4	7	11	7	12
	1998-1999	3 850	4	6	10	8	13
	1999-2000	3 368	4	6	12	8	12
Alberta	1997-1998	14 467	20	10	6	15	14
	1998-1999	15 491	22	9	6	15	14
	1999-2000	14 728	25	8	5	15	14
Colombie-Britannique	1997-1998	10 565	14	12	7	11	14
	1998-1999	9 628	16	11	6	13	14
	1999-2000	9 739	13	10	5	13	16
Yukon	1997-1998	304	3	11	6	15	16
	1998-1999	300	4	12	7	17	25
	1999-2000	308	12	14	8	15	21
Territoires du Nord-Ouest ⁵	1997-1998 1998-1999 1999-2000	1 573 1 594 1 108	 	 	 	 	
Nunavut ⁶	1997-1998 1998-1999 1999-2000	 	 	 	 	 	
TOTAL	1997-1998	98 628	13	11	11	11	18
	1998-1999	93 045	14	10	10	11	17
	1999-2000	84 869	16	10	10	12	17

Le calcul de la durée médiane de la peine exclut les peines de deux ans et plus. Il est impossible de calculer la durée médiane de la peine globale étant donné qu'on ne recueille que des données agrégées. La durée médiane de la peine présentée pour chaque secteur de compétence est déclarée par les provinces/territoires selon leurs microdonnées respectives.

² Les pourcentages des 'Peines discontinues' sont calculés à partir des admissions de personnes condamnées dans le tableau 6 et sont exlus des pourcentages indiqués sous la rubrique 'Durée totale de la peine'.

³ Terre-Neuve - Les données de 1999-2000 sur les admissions ont été estim?Oes en raison d'une défectuosité du système due à l'an 2000.

⁴ Nouveau-Brunswick - Les données sur la durée de la peine ne sont fondées que sur les contrevenants admis et libérés au cours de l'année civile. Il pourrait alors se dégager une certaine tendance dans les données qui laisserait croire à des peines plus courtes.

⁵ Territoires du Nord-Ouest - Les diminutions importantes résultent de la création du territoire du Nunavut le 1^{er} avril 1999.

⁶ Nunavut - Ce secteur de compétence ne possède pas actuellement un système de données sur les détenus qui permet de calculer convenablement le nombre d'admissions.

Tableau 8 Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux/territoriaux, selon la durée totale de la peine – fin

Pourcentage	Médiane ¹			eine	ırée totale de la p	Dı		
des peines discontinues ²	(en jours)	2 ans et plus	De 367 à 730 jours	De 365 à 366 jours (1 an)	De 185 à 364 jours	De 180 à 184 jours (6 mois)	De 93 à 179 jours	De 90 à 92 jours (3 mois)
					pourcentage			
8	90	8	6	2	11	5	11	9
9	90	9	7	3	12	5	11	8
14		3	4	2	9	4	12	9
14 14 17	21 	- - -	 - -	1 	2 1 1	3 2 2	5 3 3	5 4
17	60	10	4	2	7	5	10	9
16	51	13	4	2	7	4	9	8
16	60	13	4	2	8	5	9	8
12	15	2	1		3	2	6	7
10	15	2	2		4	2	5	6
10	14	2	2		4	1	5	6
10 11 11	30 30 29	1 1	2 2 2	1 1 1	3 4 3	2 2 3	7 7 7	7 7 7
20	45	4	4	2	6	4	8	11
19	45	4	3	2	6	4	8	11
20	45	4	3	1	5	3	8	11
6	115	2	11	5	12	8	12	11
8	120	3	10	6	13	8	13	12
	61	5	5	3	8	6	10	12
7	91 ^r	7	11	4	12	8	10	9
6	91 ^r	8	8	4	12	7	11	9
5	90	9	9	4	10	7	10	8
10	30	6	3	2	4	3	6	10
11	30	7	3	1	4	3	6	10
11	30	7	2	1	3	3	6	10
3	54	4	5	3	7	6	10	9
2	45	2	5	-	8	6	9	9
2	60	3	6		10	6	9	9
19	60	1	4	3	7	5	12	14
18	45	1	2	1	6	2	10	12
18	30	2	1	1	2	3	9	11
13 13		 3 4	 4 4	 2 2	 5 6	 4 4	 8 8	 9 10
11		4	3	1	5	4	8	10

Tableau 9 Âge des détenus à l'admission dans un établissement provincial/territorial, selon le statut à l'admission, 1999-2000

Secteur de	01-1-1	Total				Âge à	l'admission				Âge médian ¹
compétence	Statut		De 18 à 19	De 20 à 24	De 25 à 29	De 30 à 34	De 35 à 39	De 40 à 44	De 45 à 49	50 ans et plus	IIIeulali
		Number				poi	urcentage				
Terre-Neuve ²	Condamné Prévenu	936 263	5 13	18 21	15 14	15 11	17 14	8 12	7 8	10 6	
Île-du-Prince-	Condamné	647	9	28	13	15	12	6	8	10	
Édouard	Prévenu	191	2	16	21	23	15	11	6	7	
Nouvelle-Écosse	Condamné	1 825	9	23	17	14	14	11	6	6	30
	Prévenu	1 553	10	23	16	13	15	11	5	6	30
Nouveau-	Condamné	2 179	6	21	18	16	15	9	6	9	31
Brunswick	Prévenu	1 301	11	22	18	16	14	8	4	6	29
Québec	Condamné	18 016	3	15	17	18	18	13	8	8	34
	Prévenu	25 814	7	18	17	17	17	12	6	6	33
Ontario	Condamné	30 747	8	20	16	17	16	11	6	6	31
	Prévenu	46 637	10	20	15	17	16	11	5	6	31
Manitoba	Condamné	1 268	6	22	18	18	14	10	5	7	30
	Prévenu	4 860									
Saskatchewan	Condamné	3 368	10	23	19	17	15	8	5	5	30
	Prévenu	8 665	15	25	18	15	13	7	4	3	28
Alberta	Condamné	14 728	8	20	17	18	16	10	6	5	31
	Prévenu	7 784	11	22	18	16	15	9	5	4	29
Colombie-	Condamné	9 739	7	20	18	18	16	10	5	5	31
Britannique	Prévenu	11 602	9	19	19	19	17	10	5	4	30
Yukon	Condamné	308	6	16	15	20	19	8	8	7	33
	Prévenu	321	10	18	16	18	17	8	9	5	32
Territoires du Nord-Ouest ³	Condamné Prévenu	1 108 694						 		 	
Nunavut ⁴	Condamné Prévenu							 		 	
TOTAL ⁵	Condamné Prévenu	84 869 109 685	6 10	19 20	18 17	17 17	16 16	11 10	6 5	6 5	

¹ Il est impossible de calculer l'âge médian global au moment de l'admission dans un établissement étant donné que seules des données agrégées sont recueillies. L'âge médian présenté pour chaque secteur de compétence est déclaré par les provinces/territoires selon leurs micro-données respectives.

Terre-Neuve - Les données des personnes condamnées et des personnes prévenues ont été estimées en raison d'une défectuosité du système due à l'an 2000.

Territoires du Nord-Ouest - Les diminutions importantes résultent de la création du territoire du Nunavut le 1er avril 1999.

Nunavut - Ce secteur de compétence ne possède pas actuellement un système de données sur les détenus qui permet de calculer convenablement le nombre d'admissions.

⁵ Les contrevenants âgés de moins de 18 ans au moment de l'admission sont exclus.

Tableau 10 Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux/territoriaux, selon certaines perspectives et caractéristiques du détenu

		Total des admissions	Cert	aines caractéristiques du déter	nu
Secteur de compétence	Année	de personnes condamnées	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'Autochtones	Âge médian ¹
Terre-Neuve ²	1997-1998	1 166	5	7	31
	1998-1999	1 199	6	6	31
	1999-2000	936	6	7	
Île-du-Prince-Édouard	1997-1998 1998-1999 1999-2000	869 803 647	7 8 8	 1	29
Nouvelle-Écosse	1997-1998	1 914	4	4	30
	1998-1999	1 964	5	5	30
	1999-2000	1 825	6	6	30
Nouveau-Brunswick ³	1997-1998	2 278	4	4	30
	1998-1999	2 273	4	5	31
	1999-2000	2 179	6	6	31
Québec	1997-1998	26 188	8	1	33
	1998-1999	21 735	9	2	34
	1999-2000	18 016	10	2	34
Ontario	1997-1998	33 971	9	9	31
	1998-1999	32 815	9	10	31
	1999-2000	30 747	9	9	31
Manitoba	1997-1998	1 439	7	61	30
	1998-1999	1 393	6	59	30
	1999-2000	1 268	8	57	30
Saskatchewan	1997-1998	3 894	9	72	29
	1998-1999	3 850	9	76	29
	1999-2000	3 368	10	75	30
Alberta	1997-1998	14 467	11	39	31
	1998-1999	15 491	11	38	31
	1999-2000	14 728	11	39	31
Colombie-Britannique	1997-1998	10 565	7	16	30
	1998-1999	9 628	7	20	31
	1999-2000	9 739	8	19	31
Yukon ⁴	1997-1998	304	5	77	29
	1998-1999	300	8	49	33
	1999-2000	308	8	66	33
Territoires du Nord-Ouest ⁵	1997-1998 1998-1999 1999-2000	1 573 1 594 1 108	3 4 5	 	
Nunavut ⁶	1997-1998 1998-1999 1999-2000	 	 	 	
TOTAL	1997-1998 1998-1999 1999-2000	98 628 93 045 84 869	9 9 9	15 17 17	

¹ Il est impossible de calculer l'âge médian global au moment de l'admission dans un établissement étant donné que seules des données agrégées sont recueillies. L'âge médian présenté pour chaque secteur de compétence est déclaré par les provinces/territoires selon leurs micro-données respectives.

² Terre-Neuve - En raison d'une défectuosité du système due à l'année 2000, le nombre des admissions de personnes condamnées correspond à une estimation et les pourcentages de femmes et d'Autochtones reposent sur des données actuelles de six mois.

³ Nouveau-Brunswick - Seuls les délinquants qui ont été admis et libérés pendant l'année civile sont représentés dans les données sur les caractéristiques du détenu.

Yukon - En 1997-1998, la répartition en pourcentage des contrevenants autochtones a été calculée à l'exclusion d'un nombre important de contrevenants pour lesquels le statut d'autochtone ou de non-autochtone n'était pas indiqué. Le pourcentage apparaissant au tableau semblera donc plus élevé que la répartition réelle autochtone/non-autochtone.
 Territoires du Nord-Ouest - Les diminutions importantes résultent de la création du territoire du Nunavut le 1er avril 1999.

⁶ Nunavut - Ce secteur de compétence ne possède pas actuellement un système de données sur les détenus qui permet de calculer convenablement le nombre d'admissions.

Tableau 11 Libérations de personnes condamnées et prévenues des établissements provinciaux/territoriaux, selon la durée du séjour¹, 1999-2000

		Nombre				Durée d	u séjour				Médiane (en jours)
Secteur de compétence	Statut	total de libérations	De 1 à 7 jours	De 8 à 14 jours	De 15 à 31 jours	De 32 à 92 jours	De 93 à 184 jours	De 185 à 366 jours	De 367 à 729 jours	2 ans et plus	(en jours)
		Nombre				po	urcentage				
Terre-Neuve ²	Condamné Prévenu	915 123	10 26	16 6	19 15	24 21	17 15	11 7	3 4	1 6	
Île-du-Prince Édouard	Condamné Prévenu	647 	28	27 	22	13 	8	2	- 		
Nouvelle- Écosse	Condamné Prévenu	1 658 1 525	23 86	11 6	20 4	26 4	16 1	3	 -	- -	28 2
Nouveau- Brunswick ³	Condamné Prévenu	2 866 661	31 76	18 7	14 8	23 8	11 1	3 -	 -	 -	17 3
Québec	Condamné Prévenu	24 757 17 985	21 75	13 8	19 7	24 6	13 3	7 1	2	 	27 3
Ontario	Condamné Prévenu	30 215 46 135	17 50	10 15	18 14	30 15	16 5	6 2	2		40 8
Manitoba ⁴											
Saskatchewan	Condamné Prévenu	3 567 8 738	10 40	10 9	17 13	24 24	20 10	14 4	5 1	1	59 5
Alberta	Condamné Prévenu	15 025 7 730	32 62	9 14	18 13	21 8	13 1	6	1		22 5
Colombie- Britannique	Condamné Prévenu	8 148 11 629	21 53	11 14	18 15	25 14	13 3	8 1	2	 -	29 7
Yukon	Condamné Prévenu	318 322	21 56	10 11	25 16	27 13	12 4	3 -	1 -	-	29 6
Territoires du Nord-Ouest ⁵	Condamné Prévenu	1 155 687	 					 			
Nunavut ⁶	Condamné Prévenu							 			
TOTAL	Condamné Prévenu	89 271 95 535	19 55	12 13	18 12	27 13	15 4	7 2	2		

Les calculs de la durée de la peine purgée excluent les peines de deux ans et plus et les libérations pour lesquelles la durée de la peine est inconnue.

² Terre-Neuve - Les données des personnes condamnées et des personnes prévenues ont été estimées en raison d'une défectuosité du système due à l'an 2000.

Nouveau-Brunswick - Les données sur les libérations sont fondées sur les contrevenants qui ont été admis et libérés au cours de l'année civile. Il pourrait alors se dégager une certaine tendance dans les données qui laisserait croire à des peines plus courtes.

⁴ Manitoba - La durée du séjour des personnes prévenues et condamnées n'est pas disponible. Données non disponibles pour 1999-2000 en raison des travaux d'envergure en matière de réaménagement des systèmes.

⁵ Territoires du Nord-Ouest - Les diminutions importantes résultent de la création du territoire du Nunavut le 1er avril 1999.

⁶ Nunavut - Ce secteur de compétence ne possède pas actuellement un système de données sur les détenus qui permet de calculer convenablement le nombre de libérations.

Tableau 12 Détenus en liberté illégale des établissements provinciaux/territoriaux

				Genre d'évasion	1		
Secteur de compétence	Année	Infraction aux mesures de sécurité	Aucune infraction aux mesures de sécurité	D'une permission de sortir avec surveillance	D'une permission de sortir sans surveillance	Autres	Tota
Terre-Neuve ¹	1997-1998	3	3	_	_	_	6
10110 140040	1998-1999	-	-	4	_	_	4
	1999-2000						
î							
Île-du-Prince-Édouard ²	1997-1998	-	-	-	-	-	-
	1998-1999 1999-2000	-	-	-	-	-	-
	1000 2000						
Nouvelle-Écosse ³	1997-1998	5	-	-	6	-	11
	1998-1999	5	-	2	3	-	10
	1999-2000	1	-	-	-	91	92
Nouveau-Brunswick	1997-1998	2	6	_	5	_	13
Dianomon	1998-1999	3	-	_	1	_	4
	1999-2000	3	-	-	i	-	4
046	1007 1000	F		40			4.0
Québec	1997-1998	5 5		12	••	1 12	18 22
	1998-1999 1999-2000	8	-	5 13	-	6	22 27
	1000 2000						_,
Ontario ²	1997-1998	2	8	7	9	497	523
	1998-1999	7	8	7	12	503	537
	1999-2000	3	9	6	-	588	606
Manitoba ⁴	1997-1998	6	6	5	8	18	43
	1998-1999	2	10	1	8	8	29
	1999-2000	1	8	1	6	92	108
Saskatchewan	1997-1998	2	58	18	81	_	159
Odskatoriowan	1998-1999	2	73	2	84	43	204
	1999-2000	16	54	2	59	33	164
A11 .	1007 1000						
Alberta	1997-1998						
	1998-1999	••		••		••	
	1999-2000						
Colombie-Britannique ²	1997-1998	8	99	15	10	-	132
	1998-1999	7	109	10	9	-	135
	1999-2000	12	98	10	13	-	133
Yukon ⁵	1997-1998	_	1	_	2	7	10
	1998-1999	-	-	-	-	10	10
	1999-2000	-	-	-	-	4	4
Territoires du Nord-Ouest ⁶	1997-1998	3	5	_	_	_	8
Territories du Nord-Odest	1998-1999		J	_	_	_	Ü
	1999-2000	 					
Niconana							
Nunavut	1997-1998						••
	1998-1999 1999-2000	 -	 -	-	 -	ï	 1
						•	
TOTAL	1997-1998	36	186	57	121	523	923
	1998-1999	31	200	31	117	576	955
	1999-2000	44	169	32	79	815	1 139

Terre-Neuve - Données non disponibles pour 1999-2000 en raison d'une défectuosité du système due à l'année 2000.

Île-du-Prince-Édouard, Ontario et Colombie-Britannique - La catégorie «Autres» inclut les évasions de personnes ayant échappé à la surveillance d'un agent de la paix, la

police, du tribunal ou du huissier; les détenus qui ne se sont pas présentés pour purger une peine discontinue; les détenus illégalement en liberté purgeant une peine discontinue. Nouvelle-Écosse - La catégorie « Autres » est constituée de personnes purgeant une peine d'incarcération discontinue qui ont fait défaut de se présenter et sont considérées comme étant absentes sans permission.

Manitoba - Les contrevenants qui ne se sont pas présentés pour purger une peine discontinue ne sont pas compris dans la catégorie «Autres». Ils représentent le nombre suivant pour les trois années figurantes: 1999-2000 - 75; 1998-1999 - 59; et 1997-1998 - 83.

Yukon - « Autres » représente les délinquants qui ne se sont pas présentés pour purger une peine discontinue.

Territoires du Nord-Ouest - Les diminutions importantes résultent de la création du territoire du Nunavut le 1er avril 1999.

Tableau 13 Compte moyen de contrevenants, surveillance communautaire

		Compte moyen de contrevenants ¹							
Secteur de compétence	Année	Probation	Libération condi- tionnelle provinciale	Programme de solution de rechange à l'amende	Ordonnances de service commu- nautaire ²	Ordonnances d'indemni- sation ²	Surveillance des con- ditions de la libération sous caution	Peines d'emprison- nement avec sursis ³	Autres
Terre-Neuve	1997-1998 1998-1999 1999-2000	2 389 2 337 2 260	 		426 382 344	 	- - -	108 128 180	24 26 16
Île-du-Prince- Édouard	1997-1998 1998-1999 1999-2000	834 	 		 	 	 	11 	21
Nouvelle- Écosse	1997-1998 1998-1999 1999-2000	4 884 5 209 4 614	 	918 943 903	1 233 971 948	 	 	 	450 398
Nouveau- Brunswick ⁴	1997-1998 1998-1999 1999-2000	2 687 2 599 2 416	 	 	 	- - -	- - -	 	65 34 26
Québec	1997-1998 1998-1999 1999-2000	11 496 7 296 7 925	1 640 1 334 1 291		3 154 2 384 2 362	 	27 23 10	2 350 2 444 2 876	18 5 -
Ontario	1997-1998 1998-1999 1999-2000	52 352 52 659 52 013	621 574 406	- - -	6 177 5 372 5 506	- - -	- - -	1 971 2 268 2 488	- - -
Manitoba ⁵	1997-1998 1998-1999 1999-2000	5 272 5 167 5 997	 	684 740 189	546 653 279	- - 	257 271 364	171 311 534	- -
Saskatchewan	1997-1998 1998-1999 1999-2000	3 622 3 760 3 720	 		628 612 550	1 226 1 128 1 083	189 241 305	580 713 877	119 100 108
Alberta ^{4, 6}	1997-1998 1998-1999 1999-2000	7 886 7 968 8 311	 	1 142 1 151 1 152	30 56 20	- - -	- - -	741 704 749	1 263 1 415 1 317
Colombie- Britannique ⁷	1997-1998 1998-1999 1999-2000	14 436 13 495 14 453	246 239 203		 	 	6 373 6 207 6 869	883 1 033 1 241	- - 263
Yukon	1997-1998 1998-1999 1999-2000	547 492 438	 	 7	 	 	57 55 76	3 26 39	22 21 27
Territoires du Nord-Ouest	1997-1998 1998-1999 1999-2000	 	 			 		 	
Nunavut	1997-1998 1998-1999 1999-2000	 		 		 		 	
TOTAL	1997-1998 1998-1999 1999-2000	106 405 100 982 102 147	2 507 2 147 1 900	2 744 2 834 2 251	12 194 10 430 10 009	1 226 1 128 1 083	6 903 6 797 7 624	6 818 7 627 8 984	1 532 2 051 2 155

Sauf indication contraire, le compte moyen de contrevenants est déclaré selon le compte mensuel moyen.

Dans la plupart des secteurs de compétence, les ordonnances de service communautaire (OSC) et les ordonnances d'indemnisation (OI) sont des conditions d'une ordonnance de probation; les totaux selon le secteur de compétence ne sont donc pas présentés.

Les tribunaux n'imposent que depuis septembre 1996, les condamnations avec sursis comme décision.

Nouveau-Brunswick et Alberta - La catégorie «Autres» comprend les détenus libérés temporairement de la garde; la mise en liberté sous caution et la semi-liberté, les mises en liberté provisoire, les mises en liberté sous condition relevant du fédéral, les permissions de sortir relevant des provinces et les libérations avant procès.

Manitoba - Les nombres antérieurs à 1999-2000 incluent les jeunes dans les catégories ordonnances de services communautaires et programme de solutions de rechange à

l'amende.

Alberta - Les nombres dans la catégorie programme de solutions de rechange à l'amende reflètent le nombre de participants au programme instiutionnel et pré-institutionnel.

Colombie-Britannique - Des organismes à contrat s'occupent de la surveillance des personnes assujetties à une ordonnance de services communautaires. De plus, la catégorie « autres » rend compte de la surveillance électronique qui a été erronément incluse dans la catégorie des peines d'emprisonnement avant 1999-2000.

Tableau 14
Nombre d'inscriptions à la surveillance communautaire

Secteur de compétence	Année	Nombre d'admissions et libérations								
		Probation	Libération conditionnelle provinciale	Programme de solution de rechange à l'amende	Ordonnances de service commu- nautaire ¹	Ordonnances d'indemni- sation ¹	Surveillance des condi- tions de la libération sous caution	Peines d'empri- sonnement avec sursis ²	Autres	
Terre-Neuve ³	1997-1998 1998-1999 1999-2000	1 982 1 903 1 811	 	 	305 258 243	 	 	304 300 310	128 127 66	
Île-du-Prince- Édouard	1997-1998 1998-1999 1999-2000	744 564 592	 	11 82	 	 	 	29 35 50	107 95	
Nouvelle- Écosse	1997-1998 1998-1999 1999-2000	3 715 3 719 3 791	 	3 077 3 137 2 916	1 049 854 846	 	 	476 510 628	656 703 739	
Nouveau- Brunswick ^{4, 5}	1997-1998 1998-1999 1999-2000	1 858 1 740 1 429	 	1 428 1 147 1 166	384 258 199	- - -	- - -	596 507 499	3 419 1 651 1 541	
Québec	1997-1998 1998-1999 1999-2000	7 225 6 877 7 098	2 760 2 682 2 257		4 191 4 078 4 008	 	75 57 33	3 983 4 202 4 557	127 68 -	
Ontario	1997-1998 1998-1999 1999-2000	35 930 34 469 33 432	1 128 960 683	- - -	9 955 7 793 7 622	- - -	- - -	4 293 3 690 4 271	- - -	
Manitoba ⁶	1997-1998 1998-1999 1999-2000	3 659 4 426 		2 533 2 224 1 581	1 159 1 187 1 091	- - 	507 830 1 077	526 672 584	- - 	
Saskatchewan	1997-1998 1998-1999 1999-2000	3 261 3 305 3 242	 	 10 729	1 098 926 867	1 027 982 1 027	476 589 741	928 1 083 1 243	290 240 264	
Alberta ⁴	1997-1998 1998-1999 1999-2000	7 794 8 544 8 706	 	8 392 8 003 7 431	81 84 54	- - -	- - -	1 343 1 035 1 120	3 432 3 608 3 320	
Colombie- Britannique ⁷	1997-1998 1998-1999 1999-2000	13 440 12 805 12 283	479 527 415		 4 111		12 932 12 427 12 244	2 080 2 142 2 439	- - 1 491	
Yukon	1997-1998 1998-1999 1999-2000	451 467 405		 36 78	 	 	97 130 171	50 60 91	93 133 103	
Territoires du Nord-Ouest	1997-1998 1998-1999 1999-2000	1 547 	 		 			 		
Nunavut	1997-1998 1998-1999 1999-2000				 	 		 	 	
TOTAL	1997-1998 1998-1999 1999-2000	81 606 78 819 72 789	4 367 4 169 3 355	15 441 14 547 23 983	18 222 15 438 19 041	1 027 982 1 027	14 087 14 033 14 266	14 608 14 236 15 792	8 252 6 530 7 619	

Dans la plupart des secteurs de compétence, les ordonnances de service communautaire (OSC) et les ordonnances d'indemnisation (OI) sont des conditions d'une ordonnance de probation; les totaux selon le secteur de compétence ne sont donc pas présentés.

² Les tribunaux n'imposent que depuis septembre 1996, les condamnations avec sursis comme décision.

³ Terre-Neuve - Les OSC et les OI sont comprises au nombre total des inscriptions à la probation. Les contrevenants surveillés sous le programme de surveillance à distance apparaissent sous la rubrique «Autres».

⁴ Nouveau-Brunswick et Alberta - La catégorie «Autres» comprend les détenus libérés temporairement de la garde; la mise en liberté sous caution et la semi-liberté, les mises en liberté provisoire, les mises en liberté sous condition relevant du fédéral, les permissions de sortir relevant des provinces et les libérations avant procès.

Nouveau-Brunswick - En raison de déffectuosités du système, les données de la catégorie de probation, des peines d'emprisonnement avec sursis et autres sont projetées pour 1999-2000.

Manitoba - Les données de 1999-2000 sur les admissions à la probation n'étaient pas disponibles en raison des travaux d'envergure en matière de réaménagement des systèmes. Il faut également signaler que la catégorie programme de solutions de rechange à l'amende ne comprend plus les infractions au Code de la route à compter de 1999-2000.

Colombie-Britannique - Des organismes à contrat s'occupent de la surveillance des personnes assujetties à une ordonnance de services communautaires. Les données de la catégorie « Autres » prennent en compte la surveillance électronique qui a été erronément incluse dans la catégorie des peines d'incarcération avant 1999-2000. Il faut également noter que le compte dans la catégorie des ordonnances de services communautaires repose sur le nombre de libérations.

Tableau 15 **Durée de l'ordonnance de probation**

		Nombre	Durée de l'ordonnance de probation					
Secteur de compétence	Année	total des admissions à la probation	Moins de 3 mois	3 mois	Plus de 3 mois et moins de 6 mois	6 mois		
		Nombre		pourcenta	ge			
Terre-Neuve	1997-1998	1 982	11	-	2	11		
	1998-1999	1 903	10	-	6	11		
	1999-2000	1 811	15	-	7	6		
Île-du-Prince-Édouard	1997-1998	744	1	1	1	4		
	1998-1999	564						
	1999-2000	592						
Nouvelle-Écosse	1997-1998	3 715	1	1	1	11		
	1998-1999	3 719	i	2	i	9		
	1999-2000	3 791	2	2	1	9		
Nouveau-Brunswick ²	1997-1998	1 858	6		15			
Dianowion	1998-1999	1 740	5	-	14			
	1999-2000	1 429	5	-	15	-		
Québec	1997-1998	7 225				2		
Quodo	1998-1999	6 877				2 4		
	1999-2000	7 098	1	2	4	10		
Ontario	1997-1998	35 930	1	1		7		
	1998-1999	34 469	ĺ	1	1	7		
	1999-2000	33 432	1	1	1	6		
Manitoba ³	1997-1998	3 659						
	1998-1999	4 426						
	1999-2000							
Saskatchewan	1997-1998	3 261		1	1	16		
	1998-1999	3 305		1	1	16		
	1999-2000	3 242		1	1	17		
Alberta	1997-1998	7 794						
	1998-1999	8 544	**					
	1999-2000	8 706						
Colombie-Britannique	1997-1998	13 440	1	1	1	11		
	1998-1999	12 805	1	1	1	11		
	1999-2000	12 283	1	1	2	13		
Yukon	1997-1998	451	6	10	2	-		
	1998-1999	467	11	7	1	-		
	1999-2000	405	11	8	3	-		
Territoires du Nord-Ouest	1997-1998	1 547	5	9	7	20		
	1998-1999							
	1999-2000							
Nunavut	1997-1998							
	1998-1999	•••	***	•••	***	***		
	1999-2000							
TOTAL	1997-1998	81 606	1	1	1	8		
	1998-1999	78 819	1	1	1	7		
	1999-2000	72 789	1	1	2	9		

Tableau 15 **Durée de l'ordonnance de probation** – fin

Médiane (en mois)	Durée de l'ordonnance de probation Plus de 6 12 mois Plus de 12 18 mois Plus de 18 24 mois Plus de								
	24 mois		mois et moins de 24 mois		mois et moins de 18 mois		mois et moins de 12 mois		
			pourcentage						
1:	6	11	6	-	11	27	16		
1: 1:	6 8 5	10 11	4 1	-	17 14	24 26	11 14		
14	Э	11	ı	-	14	20	14		
18	3	15		18	1	53	3		
1: 1:	7 8	20 17	1 2	10 11	5 5	37 40	6 4		
12	7	12	2	11	7	40	6		
10	3		16		10		50		
10	3 2 2	 -	16 16	 -	10 10 12	 -	50 52		
10	2	-	16	-	12	-	50		
24	22	43		5	1	26	1		
24	17	41	1	6	1	26 29 25	1		
1:	12	30	1	5	2	25	6		
12	10 9 8	. .	1	15	4	42 43 44	3		
1: 1:	9	16 15	2 r 2	14 ^r 15	4 4	43 44	3 3		
17	· ·	10	2	10	7	-1-1	Ü		
•			••	••	••	••			
12	3	10		14	2	41	12		
1:	4	7	4	7	5	41	14		
1:	4	8	13	-	4	37	14		
1: 1:	5	 13	15 	13	1		51		
12	5 4	13	 	13 12	1 1	46 47	8 8		
1:	9			_	35	_	29		
1:		3	11	-	30	4	21		
1:	12 12	-	8	-	30 29	-	21 29		
1:	2	8		1	3	35	11		
	9 8	14 16	4 9 r	12 11 ^r	3 4	30 37	15 6		
	8	16	2	5	4	37 43	7		

¹ Il est impossible de calculer la durée médiane globale des ordonnances de probation étant donné que seules des données agrégées sont recueillies. La durée médiane des ordonnances de probation présentée pour chaque secteur de compétence est déclarée par les provinces/territoires selon leurs micro-données respectives.

ordonnances de probation présentée pour chaque secteur de compétence est déclarée par les provinces/territoires selon leurs micro-données respectives.

Nouveau-Brunswick - En raison d'une déffectuosité du système les données de la catégorie probation est projetée et la médiane repose sur des données actuelles de neuf mois pour 1999-2000.

³ Manitoba - Les données de 1999-2000 sur les admissions à la probation n'étaient pas disponibles en raison des travaux d'envergure en matière de réaménagement des systèmes.

Tableau 16 Nombre d'admissions à la probation, selon l'infraction la plus grave

Secteur de compétence		Nombre		Code ci	riminel	Lois fédérales		Lois	
	Année	total d'admissions à la probation	Crimes de violence	Crimes contre les biens	Conduite avec facultés affaiblies	Autres	Infractions concernant les drogues	Autres	provinciales/ territoriales et règlements municipaux
					anaibiics				Total
	Nombre	pourcentage							
Terre-Neuve ¹	1997-1998 1998-1999 1999-2000	1 982 1 903 1 811	34 37 40	45 33 34	5 4 5	9 18 14	4 5 4	2 2 1	2 1 2
Île-du-Prince- Édouard	1997-1998 1998-1999 1999-2000	744 564 592	 	 	 	 	 	 	
Nouvelle- Écosse	1997-1998 1998-1999 1999-2000	3 715 3 719 3 791	34 35 33	29 28 27	7 8 7	25 25 26	5 4 6	1 1	- -r
Nouveau- Brunswick	1997-1998 1998-1999 1999-2000	1 858 1 740 1 429	35 37 38	38 34 33	4 5 4	21 21 23	2 2 2	 	
Québec	1997-1998 1998-1999 1999-2000	7 225 6 877 7 098	30 31 31	41 39 36	4 4 4	15 17 18	9 9 11	1 	
Ontario	1997-1998 1998-1999 1999-2000	35 930 34 469 33 432	41 43 45	38 38 32	7 5 5	9 9 11	4 5 5	1 	1 1 1
Manitoba ²	1997-1998 1998-1999 1999-2000	3 659 4 426 	 		 		 	 	
Saskatchewan	1997-1998 1998-1999 1999-2000	3 261 3 305 3 242	45 46 53	32 31 23	12 8 9	10 9 11	2 1 	 4 5	
Alberta	1997-1998 1998-1999 1999-2000	7 794 8 544 8 706	 		 		 	 	
Colombie- Britannique	1997-1998 1998-1999 1999-2000	13 440 12 805 12 283	39 38 42	31 31 27	5 4 4	18 12 18	5 6 7	 1	1 8 1
Yukon ¹	1997-1998 1998-1999 1999-2000	451 467 405	26 30 24	24 22 21	8 9 7	33 31 40	4 4 3	 -	5 3 5
Territoires du Nord-Ouest	1997-1998 1998-1999 1999-2000	1 547 	 		 		 		
Nunavut	1997-1998 1998-1999 1999-2000		 		 		 		
TOTAL	1997-1998 1998-1999 1999-2000	81 606 78 819 72 789	39 40 42	36 35 31	6 5 5	13 12 15	5 5 6	1 1	1 2' 1

Terre-Neuve et le Yukon déclarent les accusations multiples au «Nombre total d'admissions à la probation» plutôt que l'infraction la plus grave déclarée par tous les autres secteurs de compétence.

Manitoba - Les données de 1999-2000 sur les admissions à la probation n'étaient pas disponibles en raison des travaux d'envergure en matière de réaménagement des

systèmes.

Tableau 17 Âge des contrevenants à l'admission à la probation

Secteur	Année				Âge à I	'admission				Âge médian ¹	Total
de compétence	7411100	De 18 à 19	De 20 à 24	De 25 à 29	De 30 à 34	De 35 à 39	De 40 à 44	De 45 à 49	50 ans et plus	modium	
					pou	rcentage					
Terre-Neuve	1997-1998 1998-1999 1999-2000	13 13 12	22 22 22	14 15 14	14 14 12	13 12 14	9 9 10	7 7 7	9 9 10	30 33 34	1 982 1 903 1 811
Île-du-Prince- Édouard	1997-1998 1998-1999 1999-2000	 		 		 		 	 	 	744 564 592
Nouvelle- Écosse	1997-1998 1998-1999 1999-2000	4 10 9	24 22 22	16 16 15	16 15 14	15 13 15	9 11 11	6 6 5	8 8 9	31 30 31	3 715 3 719 3 791
Nouveau- Brunswick ²	1997-1998 1998-1999 1999-2000	15 15 13	25 23 22	15 15 17	14 14 14	11 11 12	8 8 9	5 6 5	7 7 8	28 28 29	1 858 1 740 1 429
Québec	1997-1998 1998-1999 1999-2000	11 10 9	22 23 23	15 15 15	17 16 15	14 14 15	10 10 11	5 6 6	7 7 7	31 31 31	7 225 6 877 7 098
Ontario	1997-1998 1998-1999 1999-2000	9 9 9	20 20 20	16 15 15	17 16 15	15 15 15	10 10 11	6 6 6	8 8 8	31 31 32	35 930 34 469 33 432
Manitoba ³	1997-1998 1998-1999 1999-2000			 		 			 	 	3 659 4 426
Saskatchewan	1997-1998 1998-1999 1999-2000	13 12 11	25 24 24	19 20 18	15 16 15	12 13 13	7 7 9	4 5 5	5 5 5	28 28 29	3 261 3 305 3 242
Alberta	1997-1998 1998-1999 1999-2000	 						 	 	 	7 794 8 544 8 706
Colombie- Britannique	1997-1998 1998-1999 1999-2000	11 11 9	18 19 19	17 17 15	17 16 16	16 16 16	10 10 11	6 6 6	6 6 7	31 31 31	13 440 12 805 12 283
Yukon	1997-1998 1998-1999 1999-2000	8 10 9	22 23 21	20 20 14	12 11 16	13 14 19	9 10 10	8 8 4	8 5 8	30 29 32	451 467 405
Territoires du Nord-Ouest	1997-1998 1998-1999 1999-2000	11 	25 	22 	17 	10 	7 	2 	4 	28 	1 547
Nunavut	1997-1998 1998-1999 1999-2000							 			
TOTAL	1997-1998 1998-1999 1999-2000	10 10 9	21 21 21	16 16 15	16 16 15	15 15 15	10 10 11	6 6 6	7 7 7		81 606 78 819 72 789

Il est impossible de calculer l'âge médian global au moment de l'admission dans un établissement étant donné que seules des données agrégées sont recueillies. L'âge médian présenté pour chaque secteur de compétence est déclaré par les provinces/territoires selon leus micro-données respectives.

Nouveau-Brunswick - En raison de déffectuosité du système l'âge médiane repose sur des données actuelles de neuf mois pour 1999-2000.

³ Manitoba - Les données de 1999-2000 sur les admissions à la probation n'étaient pas disponibles en raison des travaux d'envergure en matière de réaménagement des systèmes.

Tableau 18 Nombre d'admissions à la probation, selon certaines perspectives et caractéristiques du contrevenant

		Nombre total des	Certair	nes caractéristiques du contrev	renant
Secteur de compétence	Année	admissions à la probation	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'Autochtones	Âge médian ¹
Terre-Neuve	1997-1998 1998-1999 1999-2000	1 982 1 903 1 811	18 16 19	6 6 8	30 33 34
Île-du-Prince-Édouard	1997-1998 1998-1999 1999-2000	744 564 592	 	 	
Nouvelle-Écosse	1997-1998 1998-1999 1999-2000	3 715 3 719 3 791	16 15 16	5 4 4	31 30 31
Nouveau-Brunswick ²	1997-1998 1998-1999 1999-2000	1 858 1 740 1 429	17 16 17		28 28 29
Québec	1997-1998 1998-1999 1999-2000	7 225 6 877 7 098	11 12 13	6 8 8	31 31 31
Ontario	1997-1998 1998-1999 1999-2000	35 930 34 469 33 432	17 17 17	7 7 6	31 31 32
Manitoba ³	1997-1998 1998-1999 1999-2000	3 659 4 426 	 	 	
Saskatchewan	1997-1998 1998-1999 1999-2000	3 261 3 305 3 242	18 19 18	61 63 65	28 28 29
Alberta	1997-1998 1998-1999 1999-2000	7 794 8 544 8 706	18 18 19	24 20 22	
Colombie-Britannique	1997-1998 1998-1999 1999-2000	13 440 12 805 12 283	14 15 16	16 17 17	31 31 31
Yukon ⁴	1997-1998 1998-1999 1999-2000	451 467 405	13 20 17	96 80 46	30 29 32
Territoires du Nord-Ouest	1997-1998 1998-1999 1999-2000	1 547 	18 	 	28
Nunavut	1997-1998 1998-1999 1999-2000	 	 	 	
TOTAL	1997-1998 1998-1999 1999-2000	81 606 78 819 72 789	16 16 16	12 13 12	

Il est impossible de calculer l'âge médian global au moment de l'admission dans un établissement étant donné que seules des données agrégées sont recueillies. L'âge médian présenté pour chaque secteur de compétence est déclaré par les provinces/territoires selon leus micro-données respectives.

Nouveau Brunswick - En raison de déffectuosités du système, le nombre des admissions à la probation est projetée et les pourcentages de femmes et d'Autochtones reposent sur des données actuelles de neuf mois pour 1999-2000.

Manitoba - Les données de 1999-2000 sur les admissions à la probation n'étaient pas disponibles en raison des travaux d'envergure en matière de réaménagement des

Systèmes.
Yukon - En 1997-1998, la répartition en pourcentage des contrevenants autochtones a été calculée à l'exclusion d'un nombre important de contrevenants pour lesquels le statut d'autochtone ou de non-autochtone n'était pas indiqué. Le pourcentage apparaissant au tableau semblera donc plus élevé que la répartition réelle autochtone/non-

Tableau 19 Décès des contrevenants provinciaux/territoriaux, selon la cause du décès

				Cause du décè	S		Statut du détenu	
Secteur de compétence	Année	Suicide	Meurtre	Causes naturelles	Autres	Total	En détention	En liberté
Terre-Neuve ¹	1997-1998	1	_	1	_	2	2	-
	1998-1999 1999-2000	1	- 	1 	- 	2		
Île-du-Prince-Édouard	1997-1998	-	-	-	-	-	-	-
	1998-1999 1999-2000	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Écosse	1997-1998	1	-	-	1	2	2	-
	1998-1999 1999-2000	-	-	1 -	-	1 -	1 -	-
Nouveau-Brunswick	1997-1998	-	-	1	-	1	-	1
	1998-1999 1999-2000	-	-	-	-	-	-	-
Québec	1997-1998	14	1	3	1	19	19	-
	1998-1999 1999-2000	6 15	2 2	2 1	-	10 18	10 18	-
Ontario	1997-1998	3	-	9	-	12	12	-
	1998-1999 1999-2000	8 4	1	7 12	- -	15 17	15 17	-
Manitoba	1997-1998	-	-	-	-	-	-	-
	1998-1999 1999-2000	1 -	-	-	-	1 -	1 -	-
Saskatchewan	1997-1998	4	-	1	1	6	6	-
	1998-1999 1999-2000	2 3	1 -	1	-	3 4	2 4	1
Alberta	1997-1998	-	-	-	1	1	-	1
	1998-1999 1999-2000	1 1	-	2	-	1 3	1 2	1
Colombie-Britannique	1997-1998	-	-	-	-	-	-	-
	1998-1999 1999-2000	1	-	4	4 1	5 6	4 4	1 2
Yukon	1997-1998	-	-	-	-	-	-	-
	1998-1999 1999-2000	1	-	1 -	-	1 1	1 1	-
Territoires du Nord-Ouest	1997-1998	-	-	-	-	-	-	-
	1998-1999 1999-2000	1	-	- -	1 -	1 1	1 1	-
Nunavut	1997-1998							
	1998-1999 1999-2000	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1997-1998	23	1	15	4	43	41	2
	1998-1999 1999-2000	20 26	3 3	12 20	5 1	40 50		

¹ Terre-Neuve - Données non disponibles pour 1999-2000 en raison d'une défectuosité du système due à l'année 2000.

Nota: La catégorie "Autres" englobe les décès accidentels et les décès pour lesquels la raison n'a pas été spécifiée. Sous la rubrique "en liberté", les chiffres représentent le nombre de décès qui sont survenus lorsque les détenus étaient en liberté de l'établissement telle que la permission de sortir.

Tableau 20 Statistiques des commissions provinciales des libérations conditionnelles

			Décisions accor	dant la libération condi	tionnelle totale		
Secteur de compétence	Année	Nombre accordé	Nombre refusé	Nombre reporté ¹	Total	Pourcentage accordé	
Québec	1997-1998	2 760	1 674	_	4 434	62	
Quodoo	1998-1999	2 728	1 220 r	-	3 948 ^r	69	
	1999-2000	2 331	1 220	-	3 551	66	
Ontario	1997-1998	1 231	2 348	98	3 677	34	
	1998-1999	1 085	2 195	61	3 341	33	
	1999-2000	702	1 821	-	2 523	28	
Colombie-Britannique	1997-1998						
	1998-1999		••	••	••		
	1999-2000						
TOTAL ²	1997-1998	3 991	4 022	98	8 111	50	
. •	1998-1999	3 813	3 415 r	61	7 289 r	53	
	1999-2000	3 033	3 041	-	6 074	50	
		Cessation de la libération conditionnelle totale - Raison de la cessation					
		Expiration régulière	Révocation	Autres	Total	Taux de réussite	
		Nombre				pourcentage	
Québec	1997-1998	2 209 ^r	633 ^r	-	2 842 ^r	78	
	1998-1999	2 069 ^r	691 ^r	-	2 760 ^r	75	
	1999-2000	1 874	632	-	2 506	75	
Ontario	1997-1998	1 044	147	3	1 194	87	
	1998-1999	920	135	1	1 056	87	
	1999-2000	580	106	4	690	84	
Colombie-Britannique	1997-1998						
	1998-1999						
	1999-2000						
TOTAL ²	1997-1998	3 091	888	3	3 982	78	
	1998-1999	2 989	826	1	3 816	78	
	1999-2000	2 454	738	4	3 196	77	

Comprend les détenus non-admissibles ou non-disponibles pour une interview et les détenus ayant refusé ou rejeté l'audition. Ces données ne sont pas incluses dans le calcul du taux d'octroi de la libération conditionnelle.

² Le calcul des pourcentages exclut les données de la Colombie-Britannique.

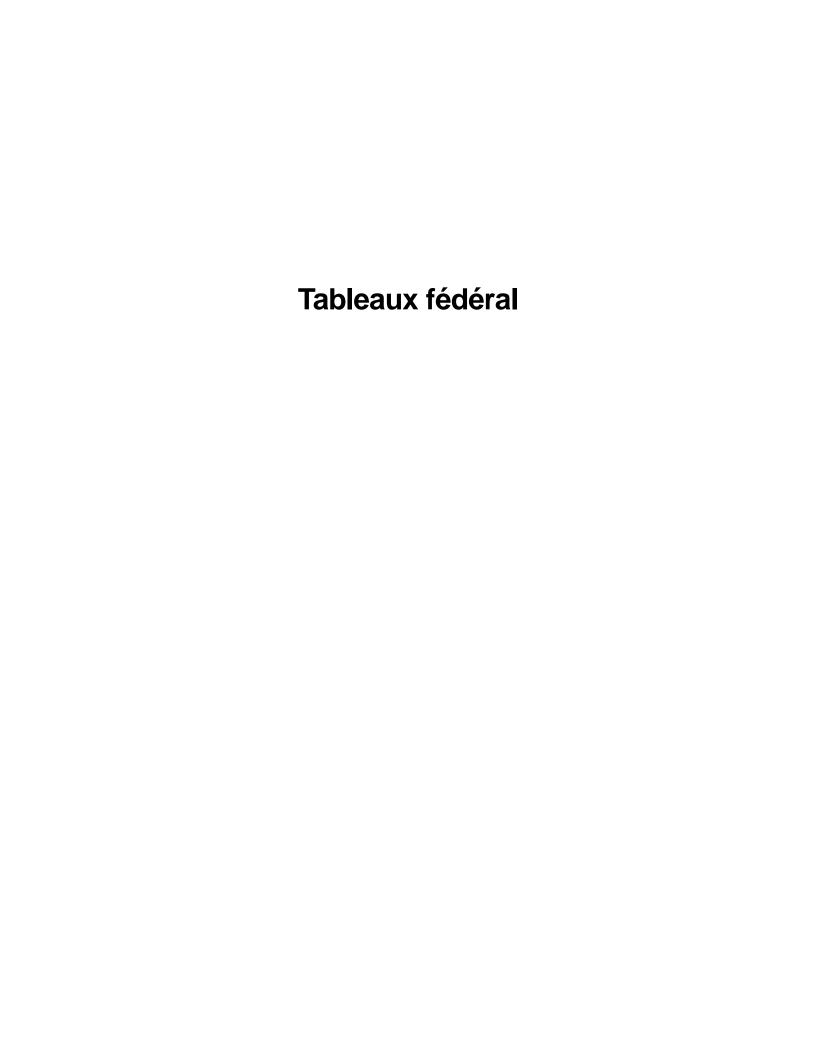


Tableau 21 Établissements de détention fédéraux en activité à la fin de l'année, selon le niveau de sécurité et selon la capacité, 1999-2000

		Niveau	de sécurité			Capacité ¹			
Secteur de compétence	Centres correctionnels communautaires	Sécurité minimale	Sécurité moyenne	Sécurité maximale	Niveau multi- sécuritaire	Institu- tionnel	Commu- nautaire	Total	
Terre-Neuve	1	-	-	-	-	-	22	22	
Nouvelle-Écosse	2	-	1	-	1	364	36	400	
Nouveau-Brunswick	1	1	1	1	-	943	26	969	
Québec	6	3	5	3	1	3 563	195	3 758	
Ontario	3	4	5	3	2	3 534	95	3 629	
Manitoba	1	1	1	-	-	700	40	740	
Saskatchewan	1	1	1	-	2	927	20	947	
Alberta	1	3	2	1	1	1 698	20	1 718	
Colombie-Britanniqu	e 1	2	4	1	1	1 697	72	1 769	
TOTAL	17	15	20	9	8	13 426	526	13 952	

¹ La capacité comprend le nombre normal de lits d'association, lits de réception et lits d'établissement de psychiatrie ou de santé mentale, la ségrégation disciplinaire, les lits médicaux et les lits d'hôpital.

Tableau 22 **Total des dépenses fédérales**¹

Année		Dollars cou	Dollars constants de 1992-1993					
	Exploitation	Investissement	Total	Exploitation par habitant	Exploitation	Investissement	Total	Exploitation par habitant
	'000\$			\$	'000\$			\$
1997-1998	1 028 029	163 394	1 191 423	34.26	958 089	152 278	1 110 366	31.95
1998-1999	1 143 822	139 000 ^r	1 282 822	37.75	1 056 161	128 347	1 184 508	34.92
1999-2000	1 271 219	111 291	1 382 510	41.69	1 148 346	100 534	1 248 880	37.66

¹ Le total des dépenses fédérales englobent les dépenses du Service correctionnel Canada (SCC) et celles de la Commission nationale de libérations conditionnelles (CLNC). Les dépenses du SCC excluent CORCAN.

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 23
Total des dépenses d'exploitation fédérales¹, selon le secteur de service principal (en dollars courants)

Année	central	Administration centrale et services centraux		Services de détention		Services de surveillance communautaire		Commission nationale des libérations conditionnelles	
	'000\$	%	'000\$	%	'000\$	%	'000\$	%	'000\$
1997-1998	155 540	15	692 123	67	155 648	15	24 718	2	1 028 029
1998-1999	166 648	15	822 389	72	128 685	11	26 100	2	1 143 822
1999-2000	228 617	18	869 716	68	144 585	11	28 300	2	1 271 219

¹ Les dépenses totales du SCC excluent CORCAN.

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 24

Données sur le personnel du Service correctionnel Canada en 1999-2000

Secteur de service	Réelles	Pourcentage du total
Administration centrale et services centraux	1 656	13
Centres de détention	10 208	79
Surveillance communautaire	1 095	8
TOTAL	12 959	100

¹ Les données sur le personnel représentent les équivalents d'emploi à temps complet au 31 mars 2000.

Tableau 25 Coût quotidien moyen par détenu fédéral

Année	Coût d'exploitati	on des établissements ¹	Durée du	Coût quotidien moyen par détenu		
	Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993	séjour en jours²	Dollars courants	Dollars constants de 1992-1993	
	'000\$	'000\$	\$	\$		
1997-1998	778 249	725 302	5 021 853	154.97	144.43	
1998-1999	822 389	759 362	4 808 054	171.04	157.94	
1999-2000	869 716	785 652	4 735 510	183.66	165.91	

Les dépenses d'exploitation des établissements désignent les coûts que comporte l'exploitation quotidienne d'un établissement, tels que les salaires, le transport, l'entretien, etc. Ces chiffres excluent les rénovations majeurs et les coûts de construction. Les centres de détention gérés par le gouvernement, soit les établissements en milieu fermé et en milieu ouvert et les centres correctionnels communautaires sont inclus.

Tableau 26 Équivalents temps plein¹ Utilisés par la Commission nationale des libérations conditionnelles, 1999-2000

	Type	d'employés	
Membres de le Commission	Membres de la Commission à temps partiel	Membres du personnel	Total
45,0	15,0	262,0	322,0
	Secteurs o	d'activité	
Libération conditionnelle	Clémence et réhabilitation	Gestion générale	Total
222,0	26,0	74,0	322,0

Au cours des années précédentes, ce tableau faisait état des années-personnes mais à la suite d'une directive du Conseil du Trésor, un employé à temps plein est devenu un équivalent temps plein.

² La « Durée du séjour en jours » repose sur un dénombrement moyen (compte réel) de détenus effectué une fois par semaine multiplié par le nombre de jours dans l'année.

Tableau 27 Nombre moyen de détenus dans les établissements fédéraux

			Taux d'incarcération
Région	Année	Compte réel ¹	Nombre moyen de contrevenants pour 100 000 adultes dans la population
Atlantique	1997-1998	1 272 ^r	70
	1998-1999	1 224 ^r	67
	1999-2000	1 193	65
Québec	1997-1998	3 750 ^r	67
	1998-1999	3 479 ^r	61
	1999-2000	3 365	59
Ontario	1997-1998	3 560 ^r	42
	1998-1999	3 494 ^r	40
	1999-2000	3 441	39
Prairies	1997-1998	3 271 ^r	88
	1998-1999	3 225 ^r	85
	1999-2000	3 231	84
Pacifique	1997-1998	1 905 ^r	62
	1998-1999	1 751 ^r	56
	1999-2000	1 745	56
TOTAL	1997-1998	13 759 ^r	60
	1998-1999	13 173 ^r	57
	1999-2000	12 974	56

¹ Le compte réel de détenus comprend les délinquants fédéraux et provinciaux/territoriaux dans un établissement fédéral et ceux qui sont détenus temporairement dans un établissement fédéral.

Nota: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 28 Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux, selon le genre d'admission

O a mare direction in a mare a	Annáo			Région			
Genre d'admission	Année	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	Total
Mandat d'incarcération	1997-1998	403	999 ^r	1 167 ^r	1 243	438 ^r	4 250 ^r
	1998-1999	384	1 166 ^r	1 131	1 370 ^r	438 ^r	4 489 ^r
	1999-2000	422	945	1 071	1 338	445	4 221
Révocation	1997-1998	299 ^r	919 ^r	431 ^r	694 ^r	418 ^r	2 761 ^r
	1998-1999	291	835 ^r	392	638	339	2 495
	1999-2000	313	778	445	723	310	2 569
Cessation de la libération	1997-1998	2	2	1	2	7	14
	1998-1999	-	1	4	2	3	10
	1999-2000	-	-	4	1	3	8
Interruption	1997-1998	-	-	-	-	-	-
	1998-1999	-	-	-	-	-	-
	1999-2000	-	-	-	-	-	-
Transferts d'autres pays	1997-1998	-	43	7	-	2 ^r	52 ^r
	1998-1999	-	25	30 ^r	-	1 ^r	56 ^r
	1999-2000	-	29	31	1	1	62
Autres	1997-1998	8	25	4	57	4	99
	1998-1999	151	15 ^r	9	184	6	365 ^r
	1999-2000	145	24	7	104	12	292
TOTAL	1997-1998	712	1 988 ^r	1 610 ^r	1 996 ^r	869 ^r	7 175 ^r
	1998-1999	826	2 042 ^r	1 566 ^r	2 194 ^r	787	7 415 ^r
	1999-2000	880	1 776	1 558	2 167	771	7 152

¹ Mentionnons parmi d'autres types d'admission l'échange de services et d'autres admissions.

Nota: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Nota: Il faut faire preuve de prudence en comparant les données ci-haut avec d'autres éléments de cette publication antérieurs à 1998-1999. Avant cette année-là, les données représentaient les admissions des délinquants sous responsabilité fédérale, peu importe le type d'établissement (c.-à-d. établissement fédéral ou provincial/territorial). Les données présentées après 1998-1999 représentent les admissions dans les établissements fédéraux uniquement, ce qui inclut l'admission des délinquants sous responsabilité provinciale ou territoriale non compris précédemment.

Tableau 29 Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon la durée totale de la peine à l'admission

Durée totale de la peine		Pourcentage du total des admissions	
buree totale de la pome	1997-1998	1998-1999	1999-2000
	pourcentage	pourcentage	pourcentage
Moins de 2 ans	0,68	0,56	1
2 ans et moins de 3 ans	36,33	42,28	46
3 ans et moins de 4 ans	22,61	21,90	21
4 ans et moins de 5 ans	14,07	12,99	11
5 ans et moins de 6 ans	6,99	7,08	6
6 ans et moins de 7 ans	5,01	4,21	3
7 ans et moins de 8 ans	3,39	2,47	3 2
8 ans et moins de 9 ans	2,00	1,47	2
9 ans et moins de 10 ans	1,32	0,89	1
10 ans et moins de 15 ans	2,80	2,36	2
15 ans et moins de 20 ans	0,49	0,22	0
20 ans et plus	0,07	0,02	0
Emprisonnement à vie	4,24	3,54	4
TOTAL	100	100	100
Nombre d'admissions ¹	4 250	4 489	4 221
Durée moyenne de la peine ² (en mois)	53,6	49,3	50
Durée médiane de la peine (en mois)	40,4	36,5	37

¹ Les admissions pour lesquelles l'établissement d'admission n'est pas indiqué ont été exclues.

Nota: Il faut faire preuve de prudence en comparant les données ci-haut avec d'autres éléments de cette publication. Avant cette année-là, les données représentaient les admissions des délinquants sous responsabilité fédérale, peu importe le type d'établissement (c.-à-d. établissement fédéral ou provincial/territorial). Les données présentées après 1998-1999 représentent les admissions dans les établissements fédéraux, ce qui inclut l'admission des délinquants sous responsabilité provinciale ou territoriale non compris précédemment.

² Dans le calcul de la durée moyenne de la peine, on exclut les personnes qui purgent une peine à perpétuité. La moyenne correspond à la durée moyenne totale de la peine (en jours) divisée par 30 jours.

Tableau 30 Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon certaines catégories d'infractions

					Certa	ines infractior	IS			
Région	Année	Homicide	Tentative de meurtre	Vol qualifié	Agression sexuelle and violence sexuelle	Enlève- ment	Introduc- tion par effraction	Trafic/ Importa- tion de drogues	Armes et explosifs	Fraude
Atlantique	1997-1998	22	1	76 ^r	60 ^r	1 r	78 ^r	49 ^r	8	4
	1998-1999	11	1	84 ^r	45 ^r	1	59 ^r	80 ^r	8	10 ^r
	1999-2000	21	1	82	46	3	82	77	1	5
Québec	1997-1998	64	10	216 ^r	114 ^r	25	123 ^r	147 ^r	5	24
	1998-1999	57	6	235 ^r	128	21 ^r	180 ^r	162 ^r	16	22 ^r
	1999-2000	61	21	178	107	22	127	122	6	22
Ontario	1997-1998	87	20	242 ^r	166 ^r	18 ^r	88	198 ^r	14	20 ^r
	1998-1999	69 ^r	23 ^r	231 ^r	153 ^r	14 ^r	105 ^r	219 ^r	9	25
	1999-2000	74	19	215	134	18	115	171	10	22
Prairies	1997-1998	80	6	249 ^r	230 ^r	14 ^r	136 ^r	168	7	15
	1998-1999	85	3	258	210 ^r	17 ^r	169 ^r	238 ^r	9 r	18
	1999-2000	73	6	237	189	7	162	300	6	21
Pacifique	1997-1998	47 ^r	13	94	72 ^r	4	47 ^r	32 ^r	6	5
	1998-1999	54 ^r	3 ^r	96 ^r	63 ^r	8	72	33	3	3
	1999-2000	54	7	94	79	16	60	30	4	6
Total ¹	1997-1998	300 ^r	50	877 ^r	642 ^r	62 ^r	472 ^r	594 ^r	40	68 ^r
	1998-1999	276 ^r	36 ^r	904 ^r	599 ^r	61 ^r	585 ^r	732 ^r	45 ^r	78 ^r
	1999-2000	283	54	806	555	66	546	700	27	76

¹ Les admissions dans les cas où l'établissement d'admission n'est pas indiqué ont été exclues.

Nota: Il faut faire preuve de prudence en comparant les données ci-haut avec d'autres éléments de cette publication antérieurs à 1998-1999. Avant cette année-là, les données représentaient les admissions des délinquants sous responsabilité fédérale, peu importe le type d'établissement (c.-à-d. établissement fédéral ou provincial/ territorial). Les données présentées ici représentent les admissions dans les établissements fédéraux uniquement, ce qui inclut l'admission des délinquants sous responsabilité provinciale ou territoriale non compris précédemment. Notons également que pour 1999-2000, nous avons mis à jour ces catégories pour les trois dernières années afin d'inclure dommage matériel/méfait (3 admissions pour 1999-2000) et infractions contre l'ordre public (1 admission pour 1999-2000) sous autres infractions au CC, les autres infractions d'ordre sexuel (19 admissions pour 1999-2000) sous agression sexuelle et violence sexuelle, la possession de drogues (3 admissions pour 1999-2000) sous traffic/importation de drogues et les infractions au Code de la route provincial (2 admissions pour 1999-2000) sous les infractions provinciales.

Tableau 30 Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon certaines catégories d'infractions – fin

TOTAL					ons	ertaines infractio	Ce				
	Inconnu	Infractions aux lois provin- ciales	Infractions aux autres lois fédérales	Autres infractions au Code criminel	Conduite avec facultés affaibiles	Violation d'une ordonnance de la cour	Infractions aux règle- ments de la circulation C.C.	Crime d'incendie	Vol	rincipales Voies voies de fait de fait	
404	4	1 ^r	_	19 ^r	7 r	1r	2 ^r	4	23 ^r	13	31
386	1		_	16 ^r	3 r	_ r	1r	5	16 r	11 r	32 ^r
424	4	2 r 2	1	16	6	-	5	3	19	12	38
9981	1	_	3 r	111 ^r	10 ^r	2 r	5 r	10	35 ^r	22 ^r	71 ^r
1 164	2 r	_	4 r	125 ^r	19 ^r	2 r	2 r	21	50 ^r	22 ^r	90 ^r
943	-	1	3	85	11	2	7	5	47	28	88
1 167	6 ^r	_	3 r	94 ^r	29 ^r	4 r	6 r	8 r	35 ^r	19	110 ^r
1 131 '	6 r	_	2 r	72 ^r	33 r	1 r	19 ^r	10	36	12	92 ^r
1 071	1	1	1	96	42	4	14	6	32	11	85
1 243	8	-	_	38 ^r	34 ^r	1 ^r	15 ^r	9 r	42 ^r	23 ^r	168
1 370	10 ^r	-	-	42 ^r	44 ^r	1 r	24 ^r	9 r	52 ^r	27	154 ^r
1 338	16	-	-	58	32	2	20	4	63	24	118
4381	11 r	-	_	32 ^r	7 r	_r	6 r	6	14	1	41 ^r
436	7 ^r	-	-	30 r	9 r	1 r	4 r	3	10 ^r	3	34
445	4	-	-	13	6	1	5	3	18	4	41
4 250	30 ^r	1 r	6 ^r	294 ^r	87 r	8 r	34 ^r	37	149 ^r	78 ^r	421 ^r
4 487	26 ^r	2 r	6 r	285 r	108 ^r	5 r	50 r	48 r	164 ^r	75 ^r	402 ^r
4 221	25	4	5	268	97	9	51	21	179	79	370

Tableau 31 Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon certaines perspectives et caractéristiques du contrevenant

			Province/te	rritoire où la pei	ne a été infligée		
	Année	Terre-Neuve	Île-du-Prince- Édouard	Nouvelle- Écosse	Nouveau- Brunswick	Québec	Ontario
Nombre d'admissions ¹	1997-1998	2	17 ^r	237 ^r	146 ^r	998	1 190 ^r
	1998-1999	-	12	260 ^r	111	1 158 ^r	1 156 ^r
	1999-2000	1	15	249	152	947	1 084
Certaines caractéristiques du déter Pourcentage de femmes	nu: 1997-1998 1998-1999 1999-2000	50 - -	-r 8 -	4 6 8	5 r 5 7	4 3 2	6 6 6
Pourcentage d'Autochtones	1997-1998	50	-	5	4	3	7 ^r
	1998-1999	-	-	5	5	3	7
	1999-2000	-	-	2	9	3	7
Âge moyen à l'admission	1997-1998	24	34 ^r	31	32	34	33
	1998-1999		32	32	30	34	34
	1999-2000	24	32	32	33	35	34
Âge médian à l'admission	1997-1998	24	31 ^r	29	29	32	32
	1998-1999		34	31	28	33	32
	1999-2000	24	32	30	32	34	32

¹ Les admissions dans les cas où l'établissement d'admission n'est pas indiqué ont été exclues.

Nota: Il faut faire preuve de prudence en comparant les données ci-haut avec d'autres éléments de cette publication antérieurs à 1998-1999. Avant cette année-là, les données représentaient les admissions des délinquants sous responsabilité fédérale, peu importe le type d'établissement (c.-à-d. établissement fédéral ou provincial/territorial). Les données présentées après 1998-1999 représentent les admissions dans les établissements fédéraux uniquement, ce qui inclut l'admission des délinquants sous responsabilité provinciale ou territoriale non compris précédemment.

Tableau 31 Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon certaines perspectives et caractéristiques du contrevenant – fin

	Prov	ince où la peine	a été infligée				Extérieur	Non déclaré	TOTAL
Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie- Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut	du Canada	stated	
228	233	692 ^r	425 ^r	6	46 ^r	12	-r	18 ^r	4 250 ^r
229 ^r	225 ^r	825 ^r	428 ^r	6	36 ^r	20	4r	19 ^r	4 489 ^r
247	179	873	439	5	16	7	1	6	4 221
2	2	1	-	-	3 r	-	-	6	3
3	3	6	-	-		-	-	5 r	4
4	6	7		-		-	-	-	5
57 ^r 59 ^r 53	70 ^r 70 ^r 68	29 27 25	23 19 19	67 50 40	91 ^r 78 ^r 94	100 85 71	- 25 ^r -	39 ^r 16 ^r	18 17 17
28	31	32	34	27	33 ^r	31	-r	33 ^r	33
30	32	30	34	28	32 ^r	36	45 ^r	33 ^r	33
31	32	31	33	33	31	33	64	36	33
26	29 ^r	30	33	23	30	29	- r	32 ^r	31
27	30	29	31	29	29 ^r	35	44	35	31
28	30	29	31	33	29	32	64	33	31

Tableau 32 Âge des contrevenants admis à un établissement fédéral en vertu d'un mandat d'incarcération

Âge à l'admission	Année			Région			Total
Age a raumission	Ailliee	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	
18 ans et 19 ans	1997-1998	42	37	43	91	20	233
	1998-1999	42	43	35	117	10	247
	1999-2000	31	33	37	90	20	211
De 20 ans à 24 ans	1997-1998	94	148	203 ^r	285	86	816 ^r
	1998-1999	84	182 [†]	201 ^r	315 ⁷	77	859 ^r
	1999-2000	89	133	195	348	76	841
De 25 ans à 29 ans	1997-1998	70	202	220	256	72	820
	1998-1999	62	220 [†]	232	260	92	866 ^r
	1999-2000	74	146	186	276	99	781
De 30 ans à 34 ans	1997-1998	66	195	225	199	75	760
	1998-1999	60	224 [†]	203	241	79	807 ^r
	1999-2000	70	193	216	187	71	737
De 35 ans à 39 ans	1997-1998	48	174 ^r	179	181	67 ^r	649 ^r
	1998-1999	46	183	173	196	69 ^r	667 ^r
	1999-2000	61	181	165	194	70	671
De 40 ans à 44 ans	1997-1998	30 ^r	119 ^r	138 ^r	95 ^r	49 ^r	431 ^r
	1998-1999	38 ^r	135 ^r	108 ^r	113 ^r	49 ^r	443 ^r
	1999-2000	50	102	105	107	50	414
De 45 ans à 49 ans	1997-1998	20 ^r	47 ^r	68 ^r	56 ^r	24 ^r	215 ^r
	1998-1999	24 ^r	77 ^r	66 ^r	47 ^r	20 ^r	234 ^r
	1999-2000	16	77	70	62	27	252
50 ans et plus	1997-1998	33	77	90	76	45	321
	1998-1999	27	102	113 ^r	74	41	357 ^r
	1999-2000	31	79	97	69	31	307
TOTAL ¹	1997-1998	403	999†	1 166 ^r	1 239	438 ^r	4 245 ^r
	1998-1999	383	1 166†	1 131	1 363 ^r	437 ^r	4 480 ^r
	1999-2000	422	944	1 071	1 333	444	4 214

Les délinquants qui avaient moins de 18 ans au moment de leur admission sont exclus. Il y en avait 5 en 1997-1998, 9 en 1998-1999 et 7 en 1999-2000. Sont également exclues les admissions pour lesquelles l'établissement est inconnu. Voici les admissions totales en vertu d'un mandat de dépôt : 4 250 en 1997-1998; 4 499 en 1998-1999 et 4 221 en 1999-00.

Nota: Il faut faire preuve de prudence en comparant les données ci-haut avec d'autres éléments de cette publication. Avant cette année, les données représentaient les admissions des délinquants sous responsabilité fédérale, peu importe le type d'établissement (c.-à-d. établissement fédéral ou provincial/territorial). Les données présentées après 1998-1999 représentent les admissions dans les établissements fédéraux uniquement, ce qui inclut l'admission des délinquants sous responsabilité provinciale ou territoriale non compris précédemment.

Tableau 33 Décès de détenus fédéraux

Raison du décès	Année	En détention	En liberté (dans la collectivité)	Total
Suicide	1997-1998	9	13	22
	1998-1999	16	6	22
	1999-2000	11	8	19
Meurtre	1997-1998	2	3	5
	1998-1999	6	4	10
	1999-2000	8	5	13
Intervention des forces de l'ordre ¹	1997-1998	-	2	2
	1998-1999	-	1	1
	1999-2000	-	-	-
Inconnu	1997-1998	-	7	7
	1998-1999	-	9	9
	1999-2000	5	4	9
Autres ²	1997-1998	39	77	116
	1998-1999	41	71	112
	1999-2000	31	67	98
TOTAL	1997-1998	50	102	152
	1998-1999	63	91	154
	1999-2000	55	84	139

 [&]quot;Intervention des forces de l'ordre» comprend les détenus qui sont tués par les autorités pendant la perpétration d'une infraction, p. ex., prise d'otages, évasion.
 La catégorie «Autres» comprend les décès par causes naturelles et les décès accidentels.

Tableau 34 Évadés des établissements fédéraux¹

Genre d'évasion	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Évasions d'un établissement ayant un niveau de sécurité multi-sécuritaire ou maximal	1	3	2
Évasions d'un établissement ayant un niveau de sécurité moyen	3	5	3
Évasions d'un établissement ayant un niveau de sécurité minimal	66	106	91
TOTAL	70	114	96

¹ Le nombre d'évadés représente le nombre de délinquants qui figuraient sur la liste des évadés au 31 mars 1999. La liste est cumulative et remonte à 1977.

Tableau 35 Libérations de détenus des établissements fédéraux, selon le genre de libération

Genre de libération	Année			Région			
deine de ilberation	Aillee	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	Total
Expiration du mandat	1997-1998	54	58	87	115	62	376
	1998-1999	43	56	57	97	58	311
	1999-2000	32	46	62	62	49	251
Libération conditionnelle totale	1997-1998	43	135	142	160	56	536
	1998-1999	48	89	133 ^r	92	33	395 ^r
	1999-2000	41	66	95	57	31	290
Semi-liberté	1997-1998	297	728	558	663 ^r	265	2 511 ^r
	1998-1999	379	753	627 ^r	723	291	2 773 ^r
	1999-2000	360	722	585	816	292	2 775
Libération d'office	1997-1998	503 ^r	1 391 ^r	1 026	1 146	563	4 629 ^r
	1998-1999	428	1 194 ^r	1 050	1 064	501 ^r	4 237 ^r
	1999-2000	405	1 143	1 109	1 195	473	4 325
Autres ¹	1997-1998	14	27	46	77 ^r	32	196 ^r
	1998-1999	32	26	55	96 ^r	36	245 ^r
	1999-2000	76	28	42	122	26	294
TOTAL ²	1997-1998	911 ^r	2 339 ^r	1 859	2 161	978	8 248 ^r
	1998-1999	930	2 118 ^r	1 922 ^r	2 072 ^r	919 ⁷	7 961
	1999-2000	914	2 005	1 893	2 252	871	7 935

On entend par « autres » types de libération, les personnes décédées, les personnes transférées dans un autre pays, les ordonnances du tribunal, l'expiration de la peine, les ordonnances du lieutenant-gouverneur et la révocation ou la cessation d'une supervision antérieure.

2 À l'exclusion des libérations pour lesquelles l'établissement de libération est inconnu, de même que des libérations dont le genre n'est pas indiqué.

Nota: Il faut faire preuve de prudence en comparant les données ci-haut avec d'autres éléments de cette publication. Avant cette année, les données représentaient les admissions des délinquants sous responsabilité fédérale, peu importe le type d'établissement (c.-à-d. établissement fédéral ou provincial/territorial). Les données présentées après 1998-1999 représentent les admissions dans les établissements fédéraux uniquement, ce qui inclut l'admission des délinquants sous responsabilité provinciale ou territoriale non compris précédemment.

Tableau 36 Permissions de sortir avec surveillance et sans surveillance reçues du Service correctionnel Canada

	Permissions de so	ortir avec surveillance	Permissions de sortir sans surveillance		
Année	Nombre complété	Nombre non complété ¹	Nombre complété	Nombre non complété ¹	
1997-1998	45 199	9	6 387	57	
1998-1999	53 032 ^r	22 ^r	7 626 ^r	109 ^r	
1999-2000	56 419	36	8 674	68	

¹ Le nombre de permission d'absences temporaires «non complétées» comprend les personnes en liberté illégale, les personnes détenues par la police et la cessation de la P.S. par la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Tableau 37

Compte moyen - Population fédérale et provinciale/territoriale sous surveillance de la Commission nationale des libérations conditionnelles, selon la région

			Contrevena	nts fédéraux		Contrevenar	Contrevenants provinciaux/territoriaux ¹			
Région	Année	Semi- liberté	Libération conditionnelle totale	Libération d'office	Total	Semi-liberté	Libération conditionnelle total	Total		
Atlantique	1997-1998	104 ^r	365	234	703 ^r	22	100 ^r	122 ^r	825 ^r	
	1998-1999	134 ^r	362 ^r	212	708 ^r	28 ^r	102 ^r	129 ^r	836 ^r	
	1999-2000	141	399	183	723	28	117	145	868	
Québec	1997-1998	327 ^r	1 233 ^r	606 ^r	2 166 ^r	-	1	1	2 167 ^r	
	1998-1999	409 ^r	1 227 ^r	571 ^r	2 207 ^r	-	2	2	2 209 ^r	
	1999-2000	379	1 268	570	2 216	-	-	-	2 217	
Ontario	1997-1998	273 ^r	1 039 ^r	527 ^r	1 839 ^r	-	6	6	1 845 ^r	
	1998-1999	334 ^r	1 062 ^r	561 ^r	1 957 ^r	-	2	2	1 959 ^r	
	1999-2000	346	1 128	585	2 060	-	2	2	2 062	
Prairies	1997-1998	240 ^r	815 ^r	527 ^r	1 581 ^r	31 ^r	140 ^r	171 ^r	1 752 ^r	
	1998-1999	294 ^r	843 ^r	554	1 691 ^r	28	122	150	1 841 ^r	
	1999-2000	290	916	561	1 767	37	149	186	1 953	
Pacifique	1997-1998	152 ^r	469 ^r	262	883 ^r	2	5	7	889 ^r	
	1998-1999	174	513 ^r	255	943 ^r	1	2	3	946 ^r	
	1999-2000	195	557	241	992	1	2	4	996	
TOTAL	1997-1998	1 096 ^r	3 920 ^r	2 157 ^r	7 173 ^r	55 r	252 ^r	307	7 479 ^r	
	1998-1999	1 345 ^r	4 007 ^r	2 153 ^r	7 504 ^r	57 r	230	287 ^r	7 791 ^r	
	1999-2000	1 350	4 268	2 141	7 759	66	270	337	8 095	

Le nombre de contrevenants provinciaux/territoriaux englobe les contrevenants dans les établissements des provinces ne possédant pas leur propre commission des libérations conditionnelles, et qui sont sous la surveillance du Service correctionnel Canada.

Nota: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 38 Taux d'octroi, selon le type de libération par la Commission nationale des libérations conditionnelles

Tura da lib funktion		Contrevenants fédéraux	
Type de libération	1997-1998	1998-1999	1999-2000
PERMISSION DE SORTIR AVEC SURVEILLANCE	:		
Accordée	394 ^r	420	461
Refusée	76	84	127
Taux d'octroi (%)	83,8	83,3	78,4
PERMISSION DE SORTIR SANS SURVEILLANCE			
Accordée	374	439	515
Refusée	203	226	190
Taux d'octroi (%)	64,8	66,0	73,0
SEMI-LIBERTÉ			
Accordée	3 645	3 801 ^r	3 838
Refusée	1 400 ^r	1 299 ^r	1 470
Taux d'octroi (%)	72,2	74,5	72,3
LIBÉRATION CONDITIONNELLE TOTALE			
Accordée	1 979	2 116 ^r	2 169
Refusée	2 712 ^r	2 727 ^r	2 791
Taux d'octroi (%)	42,2	43,7	43,7
		Contrevenants provinciaux/territoriaux	
SEMI-LIBERTÉ	0.1.1	0.05	200
Accordée Refusée	211 302	265 145 '	286 90
Taux d'octroi (%)	302 41,1	64.6	76,1
` ,	71,1	υ,υ	70,1
LIBÉRATION CONDITIONNELLE TOTALE			
Accordée	327 r	440 r	416
Refusée Taux d'octroi (%)	424 ^r 43,5	265 ^r 62,4	268 60,8
18UA U OCTIOI (70)	40,0	UL, 4	00,8

Tableau 39 Résultat fédéral¹ des contrevenants libérés par la Commission nationales des libérations conditionnelles, selon le type de libération

Résultat	Semi-liberté								
Tio Gardina.	1997-1	998	1998-1	999	1999-2000				
		%		%		%			
Achèvement	2 528	82	2 894 ^r	83	3 118	83			
Révocation pour violation des conditions	371	12	355 ^r	10	451	12			
Révocation pour infraction Sans violence Avec violence Total des revocations pour infraction	136 ^r 34 ^r 170 ^r	4 1 6	205 ^r 31 ^r 236 ^r	6 1 7	181 29 210	5 1 6			
TOTAL	3 069 ^r	100	3 485 ^r	100	3 779	100			
	Libération conditionnelle totale ²								
		%		%		%			
Achèvement	1 200	68	1 165 ^r	72	1 221	73			
Révocation pour violation des conditions	311 ^r	18	232	14	240	14			
Révocation pour infraction Sans violence Avec violence Total des revocations pour infraction	213 ^r 42 ^r 255 ^r	12 2 14	187 30° 217°	12 2 13	186 30 216	11 2 13			
TOTAL	1 766 ^r	100	1 614 ^r	100	1 677	100			
			Libérations d'o						
		%		%		%			
Achèvement	2 917	57	2 937 ^r	60	2 768	58			
Révocation pour violation des conditions	1 547 ^r	30	1 237 ^r	25	1 304	27			
Révocation pour infraction Sans violence Avec violence Total des revocations pour infraction	542 148 ^r 690 ^r	11 3 13	565 ^r 131 ^r 696 ^r	12 3 14	582 127 709	12 3 15			
TOTAL	5 154	100	4 870 ^r	100	4 781	100			

Les résultats présentés ne correspondent qu'à ceux pour lesquels la libération conditionnelle s'est terminée pendant l'année de référence.
 Le résultat pour ce qui est de la libération conditionnelle totale ne comprend que les peines déterminées.

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 40 Résultat provincial/territorial¹ des contrevenants libérés par la Commission nationale des libérations conditionnelles, selon le type de libération

Résultat		Semi-liberté								
Hooditat	1997-	1998	1998-	1999	1999-2000					
		%		%		%				
Achèvement	178	82	166	79	224	79				
Révocation pour violation des conditions	33	15	32	15	51	18				
Révocation pour infraction Sans violence Avec violence Total des revocations pour infraction	6 - 6	3 - 3	11 ^r 1 12 ^r	5 6	8 - 8	3 - 3				
TOTAL	217	100	210 ^r	100	283	100				
		Li	elle totale							
		%		%		%				
Achèvement	340	85	250	82	342	84				
Révocation pour violation des conditions	48 ^r	12	43 ^r	14	52	13				
Révocation pour infraction Sans violence Avec violence Total des revocations pour infraction	14 - 14	3 - 3	10 ^r 1 11 ^r	3 4	12 3 15	3 1 4				
TOTAL	402 ^r	100	304 ^r	100	409	100				

¹ Le résultat présenté ne correspond qu'à ceux pour lesquels la libération conditionnelle s'est terminée pendant l'année de référence.

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre au total.

Tableau 41
Assignation à la résidence¹ rendue par la Commission nationale des libérations conditionnelles après la libération d'office

Année		Pré-libératoire			Post-libératoire			
	Imposée	Détention	Annulée	- Iı	mposée	Prolongée	Éliminée	
1997-1998	1 029	42	5		21	24 ^r	68	
1998-1999	884	49	3		12	16	67	
1999-2000	846	22	3		13	25	60	

¹ Une assignation à la résidence est une condition de la libération conditionnelle qui exige du libéré conditionnel qu'il habite dans une maison de transition.

Tableau 42 Assignation à la résidence¹ rendue par la Commission nationale des libérations conditionnelles dans les cas de libération conditionnelle totale

Année	Pré-libérat	oire	Post-libératoire			
	Imposée	Annulée	Imposée	Prolongée	Éliminée	
1997-1998	409	4	89	97	109	
1998-1999	301 ^r	6	54	72	66 ^r	
1999-2000	317	3	70	48	48	

¹ Une assignation à la résidence est une condition de la libération conditionnelle qui exige du libéré conditionnel qu'il habite dans une maison de transition.

Annexes

Annexe A Estimations de la population du Canada et des provinces/territoires selon le sexe, au 1er juillet, 1997 à 1999

Province/territoire	Sexe		Population adu	Ite	Population totale			
	Jeve	1997	1998	1999	1997	1998	1999	
Terre-Neuve	T.	422,2	419,0	419,0	554,1	545,4	541	
	M.	208,4	206,0	205,7	275,8	270,6	268	
	F.	213,8	213,0	213,4	278,3	274,8	273	
Île-du-Prince-Édouard	T.	101,9	102,6	103,9	136,9	137,0	138	
	M.	49,6	49,8	50,4	67,5	67,5	67,9	
	F.	52,3	52,8	53,5	69,4	69,6	70,1	
Nouvelle-Écosse	T.	716,4	720,8	727,1	934,5	936,1	939,8	
	M.	346,8	348,8	351,7	458,5	459,2	460,9	
	F.	369,6	372,0	375,4	476,0	476,9	478,9	
Nouveau-Brunswick	T.	579,4	581,9	586,0	754,2	753,5	755	
	M.	284,2	285,2	287,1	374,2	373,4	374	
	F.	295,2	296,8	298,9	380,1	380,0	381	
Québec	T.	5 634,4	5 679,8	5 727,2	7 302,6	7 323,0	7345,4	
	M.	2 749,2	2 772,4	2 796,5	3 603,2	3 613,4	3624,5	
	F.	2 885,3	2 907,4	2 930,7	3 699,4	3 709,6	3720,9	
Ontario	T.	8 540,4	8 665,0	8 789,4	11 249,5	11 384,4	11513,8	
	M.	4 155,8	4 219,4	4 282,0	5 546,2	5 615,4	5680,9	
	F.	4 384,6	4 445,6	4 507,4	5 703,3	5 769,0	5832,9	
Manitoba	T.	843,5	846,7	853,1	1 136,6	1 138,0	1143,5	
	M.	413,3	415,0	418,3	563,7	564,4	567,3	
	F.	430,1	431,7	434,8	572,9	573,6	576,2	
Saskatchewan	T.	743,8	749,2	754,0	1,022,0	1,025,2	1027,8	
	M.	365,9	368,5	370,9	508,4	509,8	511	
	F.	377,9	380,8	383,2	513,6	515,4	516,8	
Alberta	T.	2 084,6	2 146,2	2 200,3	2 837,2	2 906,9	2 964,7	
	M.	1 043,1	1 076,4	1 105,4	1 429,8	1 467,1	1498	
	F.	1 041,4	1 069,8	1 094,9	1 407,4	1 439,7	1 466,7	
Colombie-Britannique	T.	3 045,3	3 086,3	3 118,9	3 959,7	3 998,3	4023.1	
	M.	1 501,7	1 520,3	1 534,5	1 971,4	1 988,9	1 999,3	
	F.	1 543,6	1 566,0	1 584,4	1 988,3	2 009,5	2 023,8	
Yukon	T.	23,4	23,0	22,4	32,2	31,6	30,6	
	M.	12,2	11,9	11,6	16,8	16,4	15,9	
	F.	11,2	11,1	10,8	15,4	15,2	14,8	
Territoires du Nord-Ouest	T.	42,8	42,7	28,3	67,7	67,5	41,6	
	M.	22,6	22,4	14,7	35,5	35,2	21,6	
	F.	20,2	20,3	13,6	32,3	32,3	20,1	
Nunavut	T. M. F.	 	 	15,3 8,1 7,2	 	 	27 14,2 12,8	
CANADA	T.	22 778,1	23 063,2	23 345,0	29 987,2	30 246,9	30 491,3	
	M.	11 152,7	11 296,2	11 436,9	14 850,9	14 981,3	15 103,4	
	F.	11 625,4	11 767,1	11 908,1	15 136,3	15 265,6	15 387,9	

Nota: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Statistique Canada, Direction de la statistique démographique et du recensement, Division de la démographie (estimations finales postcensitaires de 1996, et estimations postcensitaires mise à jour pour 1997 et 1998).

Annexe B
Répartition de la population adulte, selon l'âge et le sexe, au 1^{er} juillet 1999

			Âge								Total
Province/territoire	Sexe	18	19	20 - 24	25 - 29	30 - 34	35 - 39	40 - 44	45 - 49	50 ans et plus	
						M	illiers				
Terre-Neuve	T.	8,4	8,4	39,6	37,7	41,0	45,2	45,6	44,1	148,9	419,0
	M.	4,2	4,3	20,2	19,0	19,9	22,3	22,5	22,0	71,2	205,7
	F.	4,2	4,1	19,4	18,7	21,0	23,0	23,1	22,1	77,7	213,4
Île-du-Prince-Édouard	T.	2,0	2,0	9,6	9,1	9,5	11,3	10,7	10,0	39,7	103,9
	M.	1,0	1,1	4,8	4,5	4,7	5,5	5,4	4,9	18,4	50,4
	F.	1,0	0,9	4,8	4,5	4,7	5,8	5,4	5,1	21,3	53,5
Nouvelle-Écosse	T.	12,8	13,0	63,0	64,0	69,4	81,5	78,3	69,9	275,3	727,1
	M.	6,4	6,7	31,8	31,6	34,3	40,5	38,9	34,8	126,8	351,7
	F.	6,3	6,4	31,2	32,4	35,0	41,0	39,4	35,2	148,5	375,4
Nouveau-Brunswick	T.	10,4	10,5	52,4	53,4	56,4	64,3	63,1	58,2	217,3	586,0
	M.	5,4	5,4	26,8	27,1	28,4	32,4	31,6	29,0	101,0	287,1
	F.	5,0	5,1	25,6	26,3	27,9	32,0	31,5	29,2	116,3	298,9
Québec	T.	101,5	103,1	498,3	477,0	546,6	650,6	642,2	556,1	2,141,9	5,727,2
	M.	52,0	53,0	255,2	244,4	279,3	330,4	322,6	282,3	977,4	2,796,5
	F.	49,5	50,0	243,1	232,6	267,2	320,3	319,6	283,9	1,164,5	2,930,7
Ontario	T.	150,9	150,3	752,7	812,5	914,9	1,040,8	946,6	825,9	3,195,0	8,789,4
	M.	77,3	77,1	383,0	407,3	458,4	522,2	469,3	407,6	1,479,8	4,282,0
	F.	73,5	73,2	369,7	405,2	456,4	518,6	477,3	418,2	1,715,2	4,507,4
Manitoba	T.	16,0	15,7	78,3	79,3	80,5	93,8	89,2	79,6	320,7	853,1
	M.	8,2	8,1	40,0	40,8	41,1	47,8	44,7	39,7	148,1	418,3
	F.	7,8	7,7	38,4	38,5	39,4	46,1	44,4	39,9	172,6	434,8
Saskatchewan	T.	15,8	15,7	73,8	65,6	67,4	80,8	79,6	67,7	287,7	754,0
	M.	8,2	8,1	37,9	32,9	34,1	40,5	40,4	34,7	134,0	370,9
	F.	7,6	7,6	35,9	32,7	33,3	40,3	39,1	33,0	153,6	383,2
Alberta	T.	43,4	43,1	220,0	224,5	234,1	270,1	261,4	212,4	691,4	2,200,3
	M.	22,3	22,3	114,2	116,2	120,2	136,7	133,7	109,2	330,6	1,105,4
	F.	21,1	20,8	105,8	108,4	113,9	133,3	127,7	103,2	360,8	1,094,9
Colombie-Britannique	T.	53,4	53,6	264,8	281,8	310,3	355,7	342,7	310,8	1,145,8	3,118,9
	M.	27,3	27,3	134,6	141,6	156,6	178,8	170,7	155,6	541,9	1,534,5
	F.	26,1	26,2	130,2	140,1	153,7	176,9	172,0	155,2	603,9	1,584,4
Yukon	T.	0,4	0,4	1,9	2,2	2,5	3,1	3,0	2,7	6,1	22,4
	M.	0,2	0,2	1,0	1,1	1,3	1,5	1,5	1,4	3,3	11,6
	F.	0,2	0,2	0,9	1,1	1,3	1,6	1,5	1,3	2,8	10,8
Territoires du Nord-Ouest	T. M. F.	0,6 0,3 0,3	0,6 0,3 0,3	3,2 1,6 1,5	3,8 1,9 1,9	3,8 1,9 1,8	4,1 2,1 2,0	3,4 1,8 1,6	2,7 1,5 1,2	6,1 3,3 2,8	28,3 14,7 13,6
Nunavut	T.	0,5	0,5	2,2	2,4	2,4	2,0	1,3	1,3	2,8	15,3
	M.	0,2	0,2	1,1	1,3	1,2	1,1	0,7	0,7	1,5	8,1
	F.	0,3	0,3	1,1	1,1	1,1	0,9	0,6	0,6	1,2	7,2
CANADA	T. M. F.	416,1 213,3 202,8	416,9 214,1 202,9	2,059,8 1,052,2 1,007,5	2,113,2 1,069,6 1,043,6	2,338,6 1,181,6 1,157,0	2,703,5 1,361,8 1,341,7	2,566,9 1,283,7 1,283,2	2,251,5 1,123,4 1,128,1	3,937,3	23,345,0 11,436,9 11,908,1

Nota: Les chiffres ayant été arrondis, ils ne correspondent pas exactement aux chiffres de l'annexe A.

Source : Statistique Canada, Direction de la statistique démographique et du recensement, Division de la démographie.

Annexe C

Établissements de détention provinciaux/territoriaux en activité à la fin de l'année, selon la province/le territoire, 1999-2000

TERRE-NEUVE

Bishop's Falls Correctional Centre Corner Brook Detention Centre Her Majesty's Penitentiary Labrador Correctional Centre Newfoundland/Labrador CC for Women Salmonier Correctional Institution St. John's Pre-Trial Detention Centre West Coast Correctional Centre

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Prince Correctional Centre Provincial Correctional Centre

NOUVELLE-ÉCOSSE

Antigonish Correctional Centre
Cape Breton Correctional Centre
Colchester Correctional Centre
Cumberland Correctional Centre
Guysborough Correctional Centre
Halifax Correctional Centre
Kings Correctional Centre
Lunenburg Correctional Centre
Yarmouth Correctional Centre

NOUVEAU-BRUNSWICK

Bathurst Day Detention Centre
Dalhousie Provincial Jail
Madawaska Regional Correctional Centre
Moncton Detention Centre
New Brunswick Central Reformatory
Saint John Regional Correctional Centre

QUÉBEC

Centre de détention de Québec Centre Viger Établissement d'Amos Établissement de Baie-Comeau Établissement de détention de Montréal Établissement de Chicoutimi Établissement d'Havre-Aubert Établissement de Hull Établissement de New Carlisle Établissement de Rimouski Établissement de Rivière-des-Prairies Établissement de Roberval Établissement de St-Jérôme Établissement de Sept-Îles Établissement de Sherbrooke Établissement de Sorel Établissement de Trois-Rivières

ONTARIO

Maison Tanguay

Barrie Jail Brantford Jail Brockville Jail Burtch Correctional Centre Chatham Jail Cobourg Jail

Établissement de Valleyfield

ONTARIO - fin

Cornwall Jail
Elgin-Middlesex Detention Centre
Fort Frances Jail
Guelph Correctional Centre
Haileybury Jail
Hamilton-Wentworth Detention Centre

Kenora Jail Lindsay Jail L'Orignal Jail

Maplehurst Correctional Centre Maplehurst Detention Centre Metro Toronto East Detention Centre

Metro Toronto West Detention Centre

Millbrook Correctional Centre Mimico Correctional Centre Monteith Correctional Centre

Monteith Jail

Niagara Detention Centre

North Bay Jail

Northern Treatment Centre Ontario Correctional Institute Ottawa-Carleton Detention Centre

Owen Sound Jail
Parry Sound Jail

Peterborough Jail

Pembroke Jail

Quinte Detention Centre Rideau Correctional and Treatment

Centre Sarnia Jail Sault Ste. Marie Jail Stratford Jail Sudbury Jail

Thunder Bay Correctional Centre

Thunder Bay Jail Toronto Jail

Vanier Centre for Women

Walkerton Jail

Waterloo Detention Centre Wellington Detention Centre

Whitby Jail Windsor Jail

MANITOBA

Brandon Correctional Centre
Dauphin Correctional Centre
Egg Lake Camp
Headingley Correctional Centre
Milner Ridge Correctional Centre
Portage Correctional Centre
Winnipeg Remand Centre
The Pas Correctional Centre

SASKATCHEWAN

Battlefords Community Correctional Centre
Besnard Lake (admet les personnes directement)
Buffalo Narrows Community Correctional
Centre
North Battleford Community Training

North Battleford Community Training
Residence

SASKATCHEWAN - fin

Pine Grove Provincial Correctional Centre Prince Albert Community Training Residence Prince Albert Correctional Centre Regina Community Training Residence #1 Regina Community Training Residence #2 Regina Provincial Correctional Centre Saskatoon Community Training Residence Saskatoon Provincial Correctional Centre

ALBERTA

Bow River Correctional Centre
Calgary Correctional Centre
Calgary Remand Centre
Edmonton Remand Centre
Fort Saskatchewan Correctional Centre
Lethbridge Correctional Centre
Medicine Hat Remand Centre
Peace River Correctional Centre
Red Deer Remand Centre

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Alouette River Correctional Centre
Bear Creek Camp
Burnaby Correctional Centre for
Women - milieu fermé
Burnaby Correctional Centre for
Women - milieu ouvert
Chilliwack CCC
Ford Mountain Camp
Fraser Regional Correctional Centre
Hutda Lake Camp
Kamloops Regional Correctional Centre
Mount Thurston Camp
Nanaimo Correctional Centre
New Haven Camp

COLOMBIE-BRITANNIQUE - CONTINUÉE

Prince George Regional Correctional
Centre
Rayleigh Camp
Stave Lake Camp
Surrey Pre-Trial Services Centre
Terrace Community Correctional Centre
Vancouver Island Regional Correctional
Centre
Vancouver Jail
Vancouver Pre-Trial Services Centre

YUKON

Teslin Community Correctional Centre Whitehorse Correctional Centre

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

South Mackenzie Correctional Centre Territorial Women's Correctional Centre Yellowknife Correctional Centre

TERRITOIRES DU NUNAVUT

Baffin Correctional Centre

Annexe D

Établissements de détention fédéraux en activité à la fin de l'année, selon la province, 1999-2000

TERRE-NEUVE

St. John's - CCC

NOUVELLE-ÉCOSSE

Carlton Centre - CCC Carleton Centre Annexe Nova Institution for Women Springhill Institution

NOUVEAU-BRUNSWICK

Atlantic (Renous) Institution Dorchester Institution Parrtown Centre Westmorland Institution

QUÉBEC

CCC Hochelaga CCC Laferrière CCC Marcel-Caron CCC Martineau CCC Ogilvy CCC Sherbrooke

Centre fédéral de formation Établissement Archambault Établissement Cowansville Établissement Donnacona Établissement Drummond Établissement Joliette Établissement La Macaza Établissement Leclerc

QUÉBEC - fin

Établissement Montée St-François Établissement Port Cartier Centre régional de réception Établissement Ste-Anne-des Plaines

ONTARIO

Bath Institution
Beaver Creek Institution
Collins Bay Institution
Frontenac Institution
Fenbrook Institution
Grand Valley Institution for Women
Hamilton CCC
Isabel McNeil House (Femmes)
Joyceville Institution
Keele CCC
Kingston Penitentiary
Millhaven Institution
Pittsburgh Institution
Prison for Women

Regional Treatment Centre - Ontario Warkworth Institution

wankworth motit

Portsmouth CCC

MANITOBA
Osborne CCC
Rockwood Institution
Stony Mountain Institution

SASKATCHEWAN

Oskana CCC Okimaw Ohci Healing Lodge Regional Psychiatric Centre (Prairie) Riverbend Institution Saskatchewan Penitentiary

ALBERTA

Bowden Institution
Drumheller Institution
Edmonton Institution
Edmonton Institution for Women
Grande Cache Institution
Grierson Institution
Pe Sakastew Centre

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Elbow Lake Institution
Ferndale Institution
Kent Institution
Matsqui Institution
Mission Institution
Mountain Institution
Regional Health Centre (Pacific)
Sumas CCC
William Head Institution

Méthodologie

Les données résumées dans ces tableaux de données sont extraites de l'Enquête annuelle sur les services correctionnels pour adultes (SCA) réalisée selon l'exercice financier (du 1er avril au 31 mars). L'enquête recueille des données agrégées sur le nombre de cas et les caractéristiques des cas pour les délinquants adultes relevant des organismes correctionnels provinciaux/territoriaux et fédéraux du Canada. Les données sur les dépenses de fonctionnement et le personnel sont aussi recueillies selon l'exercice au moyen de l'enquête SCA sur les ressources et les dépenses du personnel (RDP). Il importe de mentionner que les données sur les dépenses qui sont déclarées ne comprennent pas les « frais d'immobilisation » (p. ex., les coûts de construction des établissements) qui sont engagés en sus des coûts opérationnels quotidiens. Les données des deux enquêtes sont recueillies au moyen de questionnaires papier qui sont envoyés aux organismes provinciaux/territoriaux et fédéraux responsables de l'administration des services correctionnels. Compte tenu de la nature agrégée de l'enquête, l'analyse des données comporte plusieurs limites. Par exemple, comme les divers secteurs de compétence déclarent les médianes et les moyennes en se fondant sur leurs microdonnées respectives, il n'est pas possible de calculer des médianes globales pour divers éléments d'information. En outre, l'établissement de tableaux croisés des éléments d'information étant restreint aux catégories de données agrégées de l'enquête, on ne peut examiner les caractéristiques de certains types de délinquants, ce qui limite les niveaux de détail de l'analyse des données.

Glossaire

Accusations multiples (AM) – Si le contrevenant est accusé et reconnu coupable de plus d'une infraction, chaque accusation est comptée et reportée à l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes.

Admissions – Les données sur les admissions montrent et mesurent l'évolution du nombre de cas des organismes correctionnels d'une année à l'autre. Ces données ne donnent pas une indication exacte du nombre d'individus qui relèvent des services correctionnels, car il se peut qu'une personne soit comptée plusieurs fois dans les données d'admissions. L'Enquête sur les services correctionnels pour adultes recueille les renseignements suivants sur les personnes qui sont admises en détention : la durée de la peine/type de décision; l'âge et le sexe du contrevenant; l'origine ethnique du contrevenant (c.-à-d. Autochtone/non-Autochtone); et l'infraction pour laquelle le contrevenant a été condamné.

Adultes accusés -Désigne le nombre de personnes accusées par la police par rapport avec une affaire précisée. Si la personne est accusée de plus d'une infraction, on applique la règle de l'infraction la plus grave, c'est-à-dire qu'on consigne l'infraction la plus grave.

Affaires déclarées - Lorsqu'un crime est rapporté à la police par un citoyen, l'affaire est consignée comme une affaire «déclarée». La police procède alors à une enquête préliminaire pour déterminer la validité du rapport. En outre, les affaires «déclarées» comprennent celles qui sont découvertes par la police elle-même.

Affaires liées à des infractions aux autres lois fédérales Ces affaires concernent les infractions prévues par les lois fédérales autres qu'au Code criminel, à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et à la Loi sur les aliments et drogues. Près de la moitié des affaires dans cette catégorie se rapportent à des infractions à la Loi sur la marine marchande du Canada, à la Loi sur l'immigration, à la Loi sur

les douanes, à la Loi sur l'accise et à la Loi sur la faillite.

Affaires relatives à d'autres infractions prévues par le Code criminel - Ces affaires ont trait aux infractions qui ne sont pas considérées comme des crimes de violence ou des crimes contre les biens (à l'exception des infractions aux règlements de la circulation). Ce sont, par exemple, le méfait, la violation des conditions de la liberté sous caution, les

Âge - Âge de la personne au moment de l'admission à un établissement de détention.

crimes contre l'ordre public, le crime d'incendie, la prostitution

et les infractions relatives aux armes offensives.

Autres genres de détention temporaire – Désigne les détenus qui ne sont ni sentencés ni en prévention. Il s'agit habituellement de personnes détenues en vertu de la Loi sur l'immigration ou admises suite à la suspension de la libération conditionnelle.

Capacité – Désigne la capacité prévue lors de la construction de l'établissement. Désigne la capacité opérationnelle désigne le nombre de détenus que l'établissement peut contenir dans des circonstances normales. La capacité spéciale est destinée à des usages tels que les cas de maladie, de discipline, de protection, etc. Comprend la ségrégation disciplinaire, les cellules médicales et les lits pour soins médicaux.

Compte incrit au registre – Désigne le nombre de détenus qui sont incrits au registre de l'établissement. Il se peut qu'un certain nombre de détenus soient temporairement en liberté pour des raisons médicales, en permission de sortir, en semiliberté our en liberté illégale de l'établissement.

Comptes quotidiens moyens – Étant donné que le nombre de contrevenants dans la population correctionnelle varie d'une journée à l'autre (car des détenus sont mis en liberté et d'autres contrevenants sont incarcérés), les autorités correctionelles procèdent à des comptes quotidiens des détenus confiés à leur garde. Les comptes représentent le nombre de détenus présents dans les établissements à un moment donné, et ils fournissent les chiffres de la population quotidienne moyenne dans les établissements de détention. Les autres données recueillies parallèlement aux comptes par l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes portent sur le statut du détenu (prévenu/condamné/autre).

Compte réel – Désigne le compte quotidien moyen de contrevenants qui doivent, en vertu de la loi, être détenus dans un établissement et qui sont présents au moment où le compte est effectué.

Condamnation à l'emprisonnement avec sursis – Une disposition importante de la loi prévoit la création d'une nouvelle solution de rechange à l'incarcération, appelée condamnation avec sursis et purgée en milieu communautaire. S'il est satisfait à certains critères juridiques, un juge peut imposer une peine d'emprisonnement avec sursis à un contrevenant qui, autrement, aurait été envoyé en prison.

Selon les conditions de la condamnation avec sursis, le contrevenant purgera la peine d'emprisonnement dans la collectivité, pourvu qu'il respecte les conditions imposées par le tribunal dans l'ordonnance de condamnation avec sursis. Si le contrevenant enfreint ces conditions, il peut être envoyé en prison pour purger le reste de cette peine.

Décision - Sentence prononcée par un tribunal dans les cas où une personne est trouvée coupable d'une infraction.

Décision la plus sévère (DPS) - Lorsque le contrevenant reçoit plus d'une condamnation, l'infraction qui entraîne la plus longue peine, déterminée au *Code criminel*, est imposée et celle-ci est reportée à l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes.

Dollars constants - Montants en dollars calculés annuellement et rajustés pour tenir compte de l'inflation, de sorte que les montants annuels sont directement comparables.

Durée du séjour en jours – Désigne le calcul que l'on fait en multipliant le compte quotidien moyen réel pour chaque secteur de compétence par le nombre de jours pour l'année, afin d'obtenir la durée totale de la détention.

Durée totale de la peine - C'est-à-dire la somme de toutes les peines consécutives infligées.

Évasion – Inclut les évasions d'une garde légale ou en liberté avant l'expiration d'une période d'emprisonnement.

Évasion d'un niveau de sécurité multi-sécuritaire maximale – Par évasion on entend le départ illicite d'un établissement à niveau multi-sécuritaire ou maximal ou de sa propriété.

Évasion d'un niveau de sécurité moyen – Par évasion on entend le départ illicite d'un établissement à sécurité moyen ou de sa propriété.

Évasion d'un niveau de sécurité minimal – Le départ non autorisé d'un détenu d'un établissement à sécurité minimale.

Infraction la plus grave (IPG) – Cette mesure est fondée sur l'Enquête de la déclaration uniforme de la criminalité, qui définie une affaire selon la règle de l'infraction la plus grave de l'affaire. Aux fins de l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes on applique la même règle pour déterminer l'infraction la plus grave pour laquelle le contrevenant a été incarcéré. Par exemple, si le contrevenant est sentencé pour plus d'une infraction, l'infraction la plus grave est comptée.

Libération d'office – Le contrevenant fédéral est éligible de faire une demande à la libération conditionnelle apès avoir purgé le tiers de sa peine. Plusieurs contrevenants fédéraux à qui n'obtiennent pas la libération conditionnelle doivent être libertés dans la communauté après avoir purgé deux tiers de la peine. Ce processus est connu sous le nom de libération d'office.

Libération sous condition - La planification de la mise en liberté et de la réinsertion sociale progressive des détenus grace à des mécanismes de mise en liberté comme la semiliberté, la libération conditionnelle totale, les permissions de sortir et la mise en liberté d'office.

Mandat de dépôt – Désigne le document légale spécifiant la manière dont le contrevenant doit être traité à son admission comme condamné en détention provinciale/territoriale et fédérale.

Médiane - La médiane représente le point central lorsque les valeurs sont placées par ordre de grandeur, la moitié des valeurs étant inférieure à la médiane et la moitié y étant supérieure.

Mesures de rechange – Désigne des programmes formalisés, autres que des procédures judiciaires, conçus pour équilibrer le droit de la société à la protection et les besoins des adultes aux prises avec la justice.

Mise en liberté provisoire par voie judiciaire – Mise en liberté dans la collectivité d'un détenu en attente d'une nouvelle comparution en cour.

Nombre total de jours passés en détention - On calcule le nombre total de jours passés en détention en multipliant le compte réel quotidien moyen pour chaque secteur de compétence par le nombre de jours que compte l'exercice financier en question.

Ordonnance de dédommagement - Une condition enjoignant le contrevenant d'indemniser la victime pour les blessures, les pertes ou dommages à la propriété en résultat de l'infraction.

Ordonnance de services communautaires (OSC) - Une ordonnance du tribunal qui permet aux contrevenants d'effectuer un certain nombre d'heures de travail ou service bénévole au profit de la collectivité.

Par habitant – Désigne le calcul que l'on fait en divisant des dépenses par le nombre d'habitants, afin d'obtenir le coût d'habitation des contrevenants en détention imputé à chaque Canadien.

Prévenus - Désigne une personne pour laquelle le tribunal a ordonné le placement sous garde en attendant une nouvelle comparution en cour. Ces personnes, dont la peine n'a pas été déterminée, peuvent être détenues pour plusieurs raisons (p. ex., on craint qu'elles ne se présenteraient pas à leur date de comparution prévue, elles représentent un danger pour elles-mêmes et pour les autres, il y a un risque de récidive).

Probation - Les ordonnances de probation sont des décisions imposées par le tribunal qui ne comportent pas un placement sous garde. Le contrevenant est remis en liberté sous la surveillance d'un agent de probation. Il demeurera en liberté à la condition qu'il se comporte de la façon que lui indique son agent de probation.

Révocation – Lorsque le contrevenant en libération conditionnelle ou d'office est réincarcéré pour une peine d'emprisonnement supplémentaire après avoir commis et accusé d'une infraction durant la période de liberté.